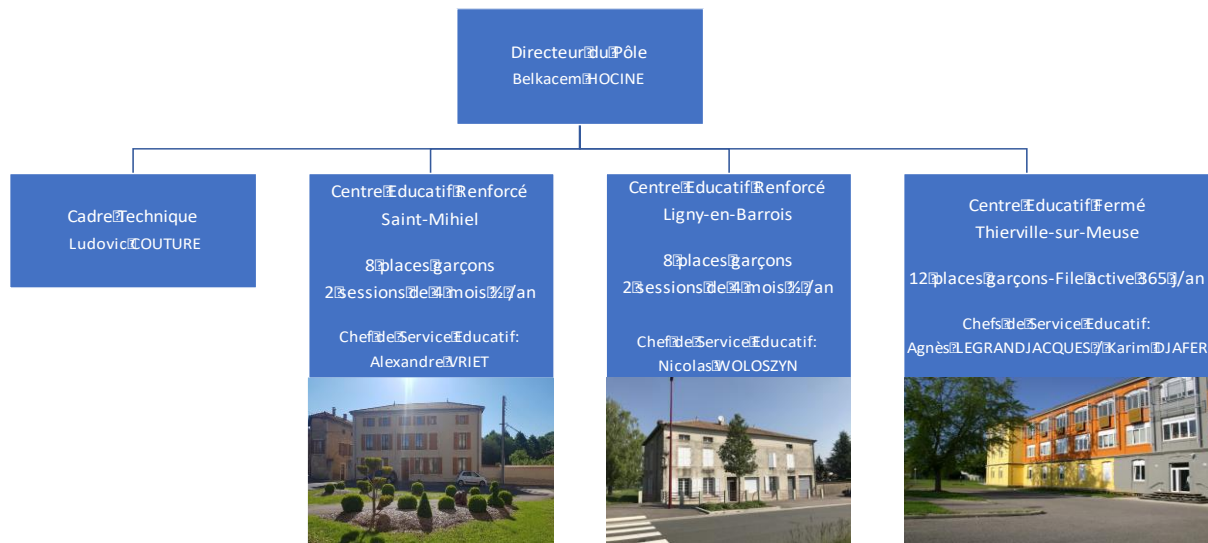


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

PÔLE JUSTICE AMSEAA



Après deux années particulièrement éprouvantes pour les jeunes, leurs familles et les professionnels, **ENFIN !** la levée progressive tant attendue par tous des restrictions sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19 est arrivée. Les établissements du pôle ont ainsi pu reprendre un fonctionnement normal d'avant crise sanitaire et ainsi remettre en place des actions citoyennes et responsables sur l'extérieure favorisant l'insertion sociale des mineurs qui nous sont confiés. Pour évoquer la COVID-19 (pour la dernière fois...nous l'espérons tous !) le Centre Éducatif Fermé aura été fortement touché en termes de contaminations en avril 2022 et ce malgré un protocole sanitaire strict. Sept mineurs et cinq personnels éducatifs ont été contaminés par le virus. Je tiens à saluer d'une part la solidarité et le professionnalisme de l'équipe éducative et d'autre part l'exemplarité des jeunes qui ont scrupuleusement respecté le protocole mis en place et leur période d'isolement. En plus des 4 sorties prévues sur la première quinzaine d'avril, ce cluster n'a pas permis de nouvelles admissions et a fortement impacté l'activité de l'établissement sur cette période.

Comme évoqué lors de la dernière assemblée générale en juin 2022, le pôle Justice de l'AMSEAA s'est étoffé d'un troisième établissement (Centre Éducatif Renforcé de Ligny-en-barrois) et accroît ainsi sa capacité d'accueil de mineurs confiés au pénal de 16 places à l'année (8 jeunes/session). En accueillant le premier groupe de mineurs le 16 mars 2022, l'association a tenu son engagement de recruter et de former une équipe éducative mais également d'entreprendre d'importants travaux de rénovation suite à l'achat d'une maison pour accompagner dans les meilleures conditions les mineurs confiés. Je tenais à saluer et remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à la naissance de cet établissement : la Direction Interrégionale de la PJJ grand-Est, le Conseil d'administration de l'AMSEAA, Madame BOINETTE, notre présidente, Monsieur Bruno LARCHER, notre Directeur Général et Monsieur Bruno MANIERE, Directeur Territorial Lorraine Sud pour la confiance accordée, Monsieur Jean-Michel GUYOT, Maire de Ligny-en-Barrois, ainsi que l'ensemble des élus qui ont facilité l'intégration de la structure au sein de la commune, les équipes éducatives du CER de Saint-Mihiel, du CEF, les chefs de service et le conseiller technique du pôle pour leurs actions de formations à l'égard des nouveaux personnels, Monsieur Nicolas WOLOSZIN chef de service du CER et tous les membres

de l'équipe éducative qui ont pris en charge de manière professionnelle et bienveillante les jeunes confiés en 2022.

Le poste de Conseiller technique (Monsieur Ludovic COUTURE, ancien Chef de service du CER de Saint-Mihiel et du CEF) accordé par la PJJ suite à la création du CER de Ligny-en-Barrois a d'une part permis de renforcer les actions de formation et de professionnalisation à destination des professionnels du pôle et d'autre part de mener une démarche d'amélioration continue encore plus pertinente. Outre la réactualisation des projets d'établissements, des règlements de fonctionnements, de nombreuses actions de mises en conformité et de développement ont été traités en 2022 notamment suite aux conclusions des contrôles de fonctionnement menés par la DIRPJJ sur le CEF et le CER de Saint-Mihiel en 2021.

Le dispositif visant à accompagner les mineurs à leur sortie du CEF (SAS) continue de démontrer sa pertinence et les bénéfices qu'il apporte aux mineurs pour sécuriser la période de transition entre le CEF et le nouveau lieu de vie du jeune. Fin 2022, ce dispositif s'est étendu sur le CER de Saint-Mihiel et un personnel dédié à l'accompagnement a été recruté. Les mineurs ayant été accueillis sur la session Août 2022/Janvier 2023 en seront les premiers bénéficiaires.

Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des équipes qui à nouveau a fait preuve d'engagement et a ainsi permis le bon fonctionnement des établissements.

Belkacem HOCINE

Directeur du Pôle Justice

LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Les établissements du pôle justice de l'AMSEAA s'inscrivent pleinement dans la loi n°2002.2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui rend obligatoire d'engager une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations fournies et ainsi de favoriser un accompagnement de qualité, en mobilisant les équipes autour du projet des mineurs accueillis, renforçant ainsi le sens donné à leur travail au quotidien.

Ainsi, les pratiques et l'organisation des établissements sont périodiquement interrogées afin de conforter les points forts et le cas échéant de procéder à des ajustements. Cette démarche vise à améliorer de manière pérenne et continue la qualité de la prise en charge et le fonctionnement des établissements. Les objectifs sont multiples. Il s'agit d'évaluer la satisfaction des mineurs accueillis et leurs représentants légaux, les conditions de travail, de maîtriser les coûts et de travailler sur l'image des établissements.

En premier lieu, afin de garantir et maintenir une prise en charge de qualité, sous l'égide de la direction du pôle, une veille permanente des équipes cadre est opérée.

Un poste de conseiller technique, cadre technique sans fonction hiérarchique placé sous l'autorité du Directeur, a été créée. Le titulaire du poste exerce une mission transversale sur les trois établissements du pôle en termes d'accompagnement, d'appui technique et méthodologique, d'encadrement de formations auprès des équipes pluridisciplinaires.

De nombreuses actions ont été et sont menées de manière participative en impliquant et recueillant les points de vue des différentes parties concernées par les projets d'améliorations. Pour ce faire chaque établissement met en place des enquêtes de satisfaction, des commissions de suivi avec la DTPJJ, différentes commissions réunissant les mineurs accueillis, différents temps de rencontre et d'échanges avec les familles et les partenaires.

Afin de permettre à chacun d'avoir des repères identifiables et connus de tous, un accompagnement individualisé pour chaque nouveau salarié est systématiquement mis en place. Puis, en fonction des besoins identifiés, un appui technique peut être apporté notamment sur les écrits professionnels ainsi que sur la posture. Des actions sont également menées de façon pratique en réponse à une injonction institutionnelle, pour une mise en conformité par rapport à la réglementation, pour répondre à des besoins repérés et identifiés à destination des personnels.

Suite aux contrôles de fonctionnement du CER de Saint-Mihiel et du CEF, accompagnée par la DTPJJ, la direction du pôle Justice a procédé à la mise en œuvre des préconisations.

Dans chaque établissement, un travail de révision, de mise à jour a été réalisé :

- Inscription du dispositif SAS comme une pratique établie dans le projet d'établissement du CEF.
- Réécriture des règlements de fonctionnement.
- Révision des projets d'établissements.
- Mise à jour des livrets d'accueil.
- Mise en place d'un tableau des sanctions sous forme de travail collaboratif et pluridisciplinaire.
- Formalisation de l'accord parental relatif à l'exercice de la pratique religieuse et à la délivrance de nourriture confessionnelle
- Participation de l'ensemble des salariés du pôle à la formation Valeurs de la République et Laïcité avec la DTPJJ Lorraine Sud.
- Formalisation du protocole de gestion de la violence en s'appuyant sur la note du 24 décembre 2015 (prévention et gestion des situations de violence au sein des établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse) et les

recommandations de l'ANESM (prévention de la violence entre les mineurs adolescents au sein d'établissements d'accueil).

Pour les trois établissements du pôle, un important travail a été mené autour de la réglementation quant à l'utilisation des machines dans le cadre des ateliers du CEF, du maniement des outils dans le cadre des chantiers des CER. Après l'identification, une déclaration par établissement a été effectuée auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Meuse.

Dans le cadre des périodes de stages des mineurs, le travail mené avec la mission locale du Nord Meusien a permis de mettre en place une délégation de prescription de Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) pour le CEF de Thierville sur Meuse. Une première rencontre a eu lieu avec la mission locale du Sud Meusien afin que soit mis en œuvre la même procédure pour les deux CER.

Concernant le dispositif de Soutien et d'Accompagnement à la Sortie, le pôle travaille à la mise en place d'une enquête de satisfaction quant à l'accompagnement proposé.

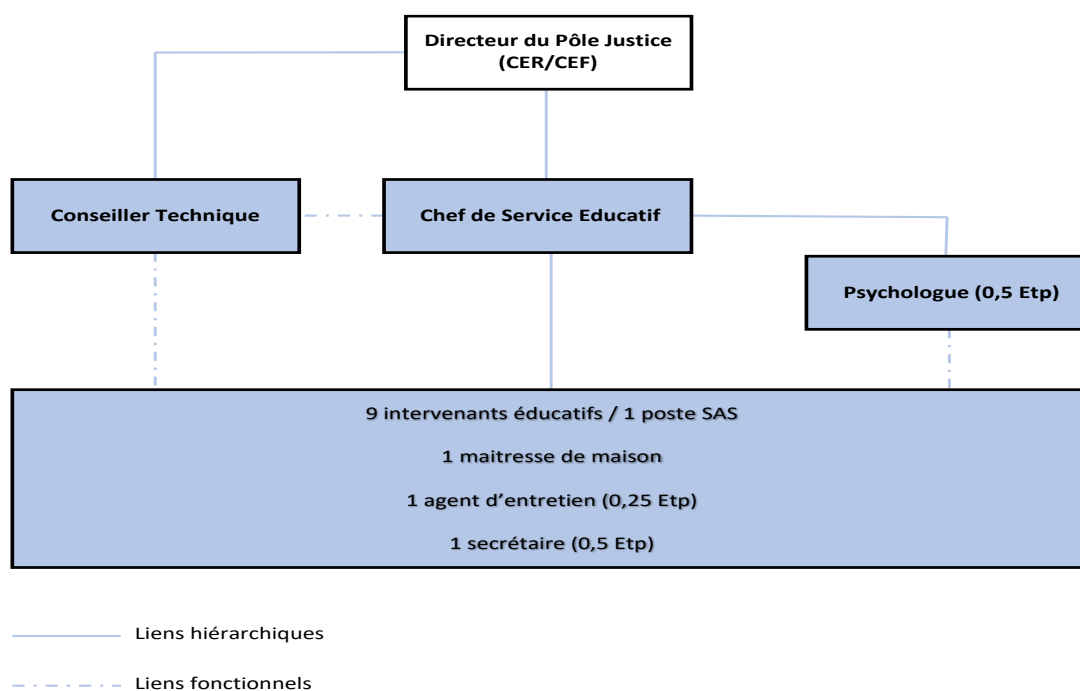
L'ACTIVITÉ DES ETABLISSEMENTS



LE CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ DE SAINT-MIHIEL

L'équipe pluridisciplinaire

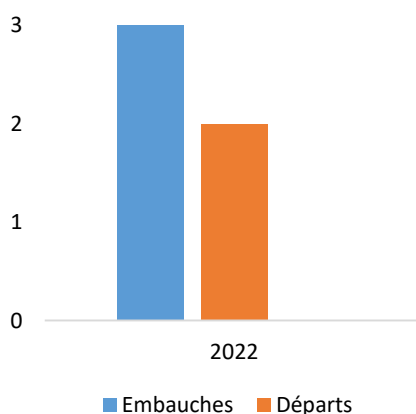
- L'organigramme du CER



Entre les départs, les nouvelles embauches et le recrutement d'1 Etp sur le dispositif SAS, 19 personnes ont travaillé au CER sur l'année 2022.

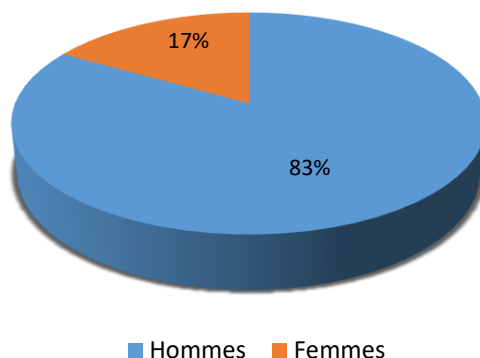
Depuis septembre 2020, l'établissement comptait parmi ses effectifs un Apprenti Moniteur Éducateur (IRTS de BAN-ST-MARTIN) qui a obtenu son diplôme en juin 2022.

- Variation des personnels en CDI



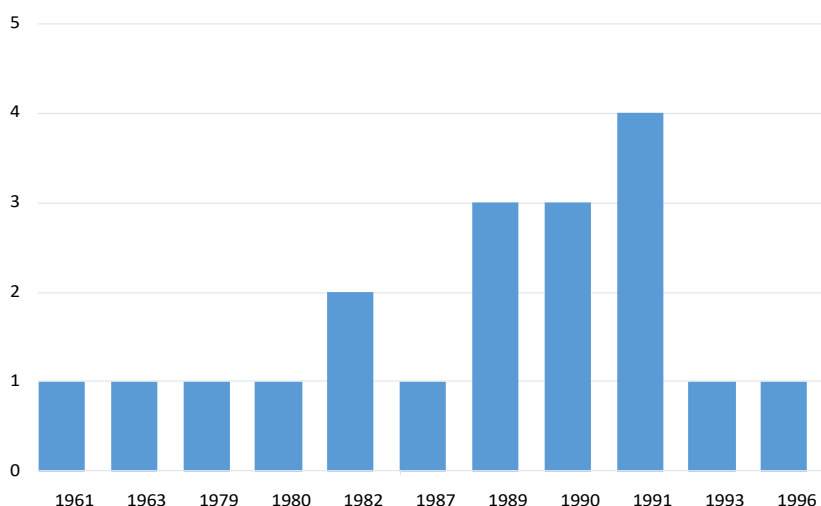
En 2022, deux personnels ont quitté la structure pour intégrer le nouveau CER de Ligny-en-Barrois. Trois nouveaux salariés ont intégré l'équipe éducative dont un pour remplacer le salarié retenu sur le poste du SAS.

- **Répartition par sexe**



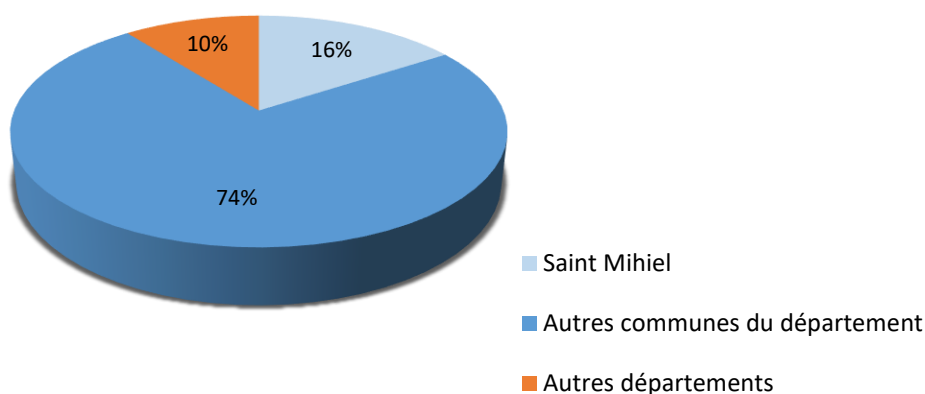
Pourcentage calculé sur les 19 personnels (dont l'apprenti) qui ont travaillé au CER en 2022. Ce qui représente 3 femmes et 16 hommes.

- **Moyenne d'âge des personnels**



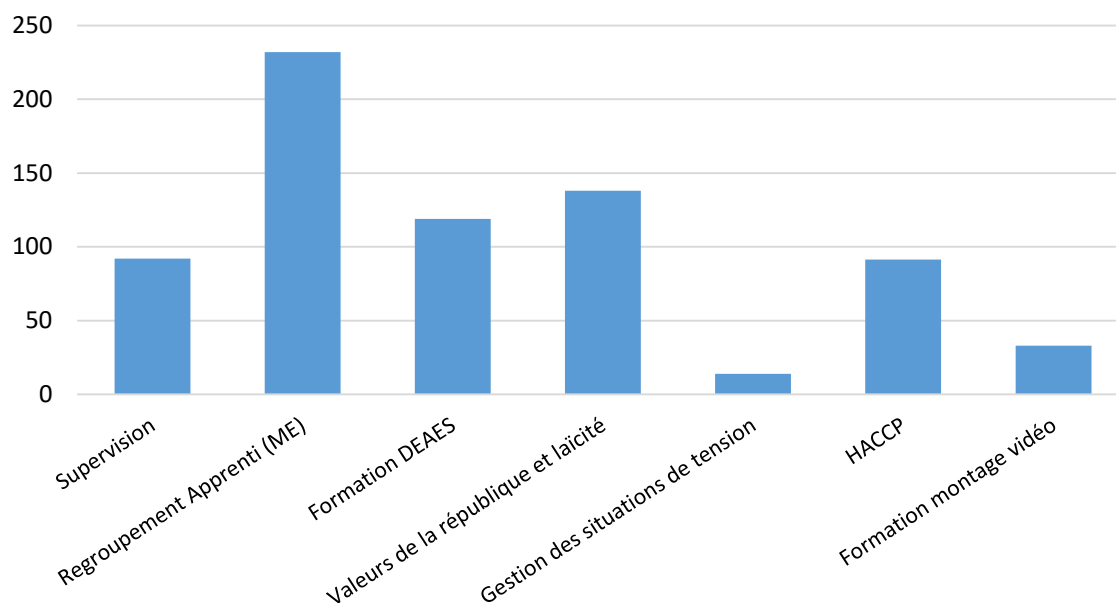
La moyenne d'âge des personnels est de 36,5 ans. Le plus jeune des salariés à 26 ans (l'apprenti) et le plus âgé 61 ans (l'agent d'entretien).

- **Lieu de résidence des personnels**



Hormis la psychologue de l'établissement et un intervenant éducatif qui résident en Meurthe et Moselle, l'ensemble des personnels est domicilié en Meuse (3 à Saint-Mihiel et 11 dans le département).

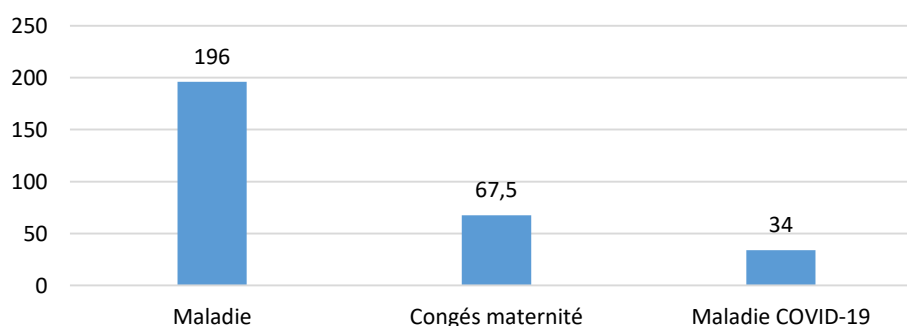
- **La formation des personnels**



En 2022, **719,5 heures** de formation ont été mises en place au bénéfice des personnels (éducateurs d'internat, maîtresse de maison, apprenti, psychologue et chef de service) :

- Formation collective interne CER (montage vidéo) : **33 heures** (ensemble de l'équipe éducative).
- Supervision décomposée en plusieurs groupes de professionnels (équipe éducative et cadres) : **92 heures**.
- Regroupement IRTS pour l'apprenti Moniteur Éducateur : **232 heures**.
- Regroupement formation DEAES pour un personnel : **119 heures**.
- Formation collective dispensée par le PTF PJJ de Nancy (valeurs de la république et laïcité) : **138 heures** (ensemble de l'équipe).
- Formation collective interne AMSEAA (HACCP) : **91,5 heures** (ensemble de l'équipe).
- Formation collective interne AMSEAA (Gestion des situations de tension) : **14 heures** (1 personnel).

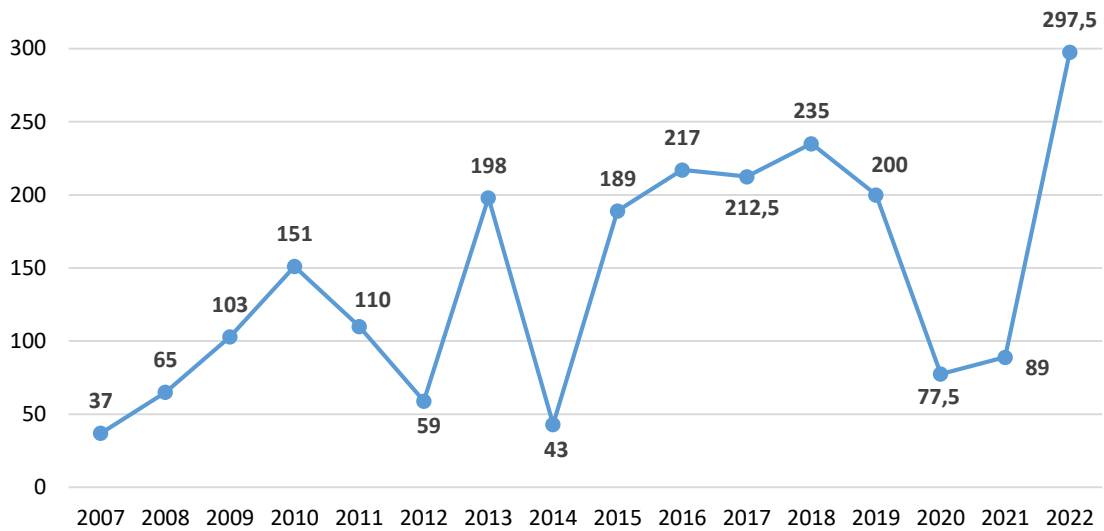
- **Les journées d'absences**



En 2022, le CER comptabilise 297,5 journées d'absences :

- 196 journées d'arrêt maladie pour 4 personnels (dont 140 journées pour 2 salariés).
- 67,5 journées de congés maternité pour la secrétaire.
- 34 journées infection COVID-19 (4 salariés).

- **L'évolution du taux d'absentéisme**



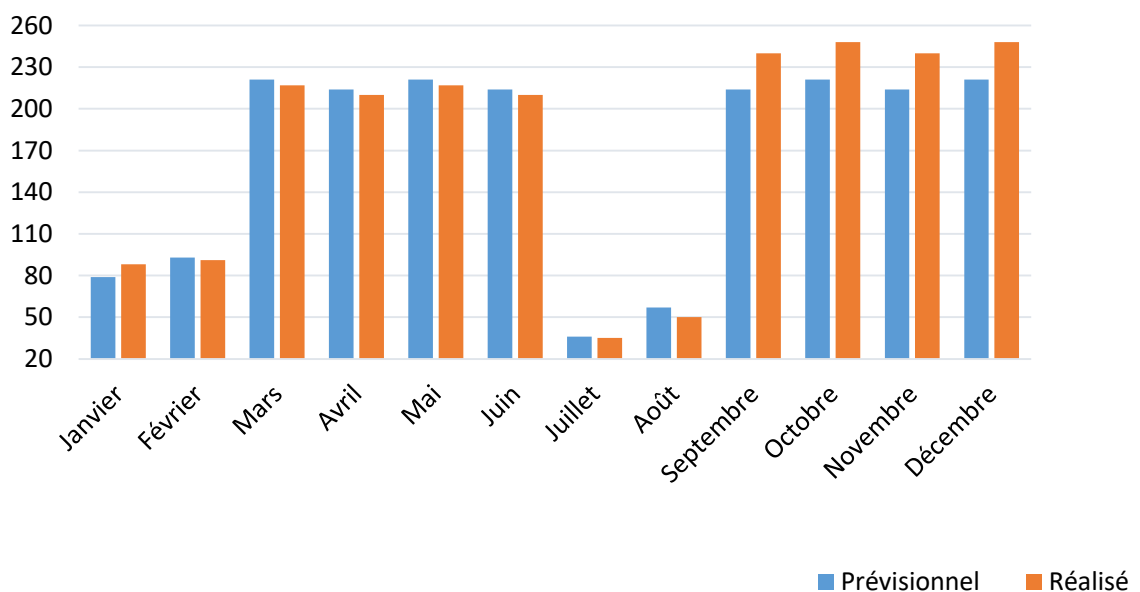
Les jeunes pris en charge

- **L'activité**

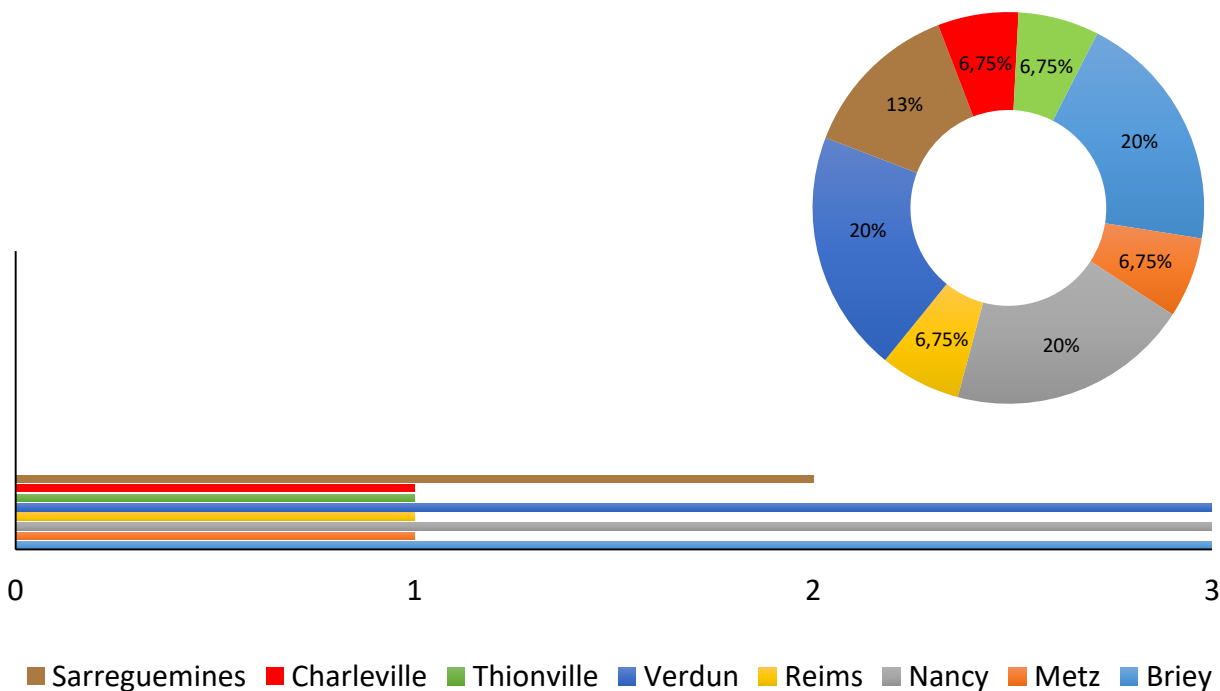
Les nombreuses demandes d'admissions des services de milieu ouvert de la DIR Grand Est et principalement de la Direction Territoriale Lorraine SUD permettent à l'établissement d'accueillir exclusivement des mineurs de la région en nombre supérieur à celui envisagé par les instances de tarification.

En 2022, le taux d'occupation réel sur la base de 8 places s'est établi à 93,15%. Soit 2094 journées réalisées pour un prévisionnel arrêté à 2005 journées (+ 89 journées), équivalant à un taux d'activité prévisionnel de 89,23% (+3,92%).

Sept mineurs ont été confiés sur la première session (Février à Juillet 2022) et huit sur la seconde (Août 2022 à Janvier 2023).



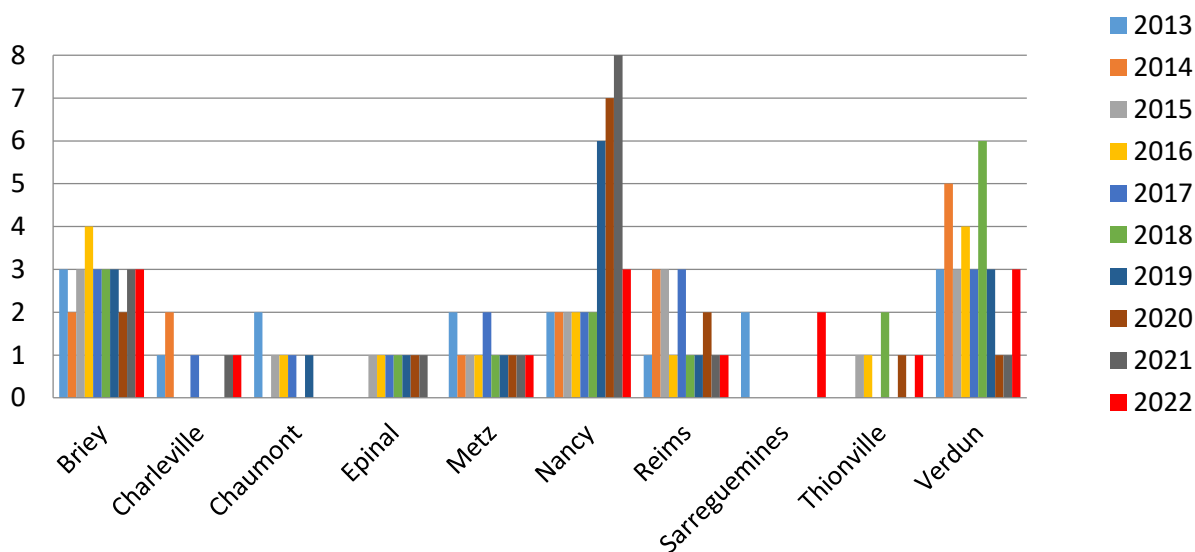
- Répartition par TGI des mineurs confiés



En 2022, le champ d'action du CER de Saint-Mihiel s'est étendu à 8 tribunaux différents exclusivement situés sur le périmètre de la Direction Interrégionale Grand Est de la PJJ (exclusivement Lorraine-Champagne-Ardenne).

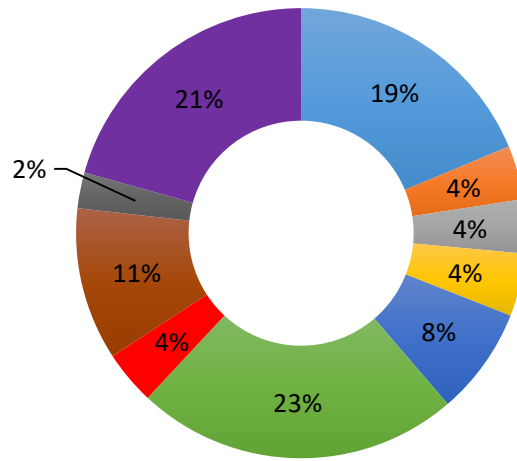
Nancy : 3 mineurs (20%), **Briey** : 3 mineurs (20%), **Verdun** : 3 mineurs (20%), **Sarreguemines**: 2 mineurs (13%), **Reims** : 1 mineur (6,75%), **Metz** : 1 mineur (6,75%), **Thionville**: 1mineur (6,75%), **Charleville** : 1 mineur (6,75%).

- Evolution du nombre de placement(s) par TGI au cours des 10 dernières années



Prise en compte des 155 mineurs ayant séjourné au CER de Saint-Mihiel de 2013 à 2022 inclus.

Nancy : 36 mineurs, **Verdun** : 32 mineurs, **Briey** : 29 mineurs, **Reims** : 17 mineurs, **Metz** : 12 mineurs, **Epinal** : 7 mineurs, **Chaumont** : 6 mineurs, **Charleville** : 6 mineurs, **Thionville** : 6 mineurs et **Sarreguemines** : 4 mineurs.

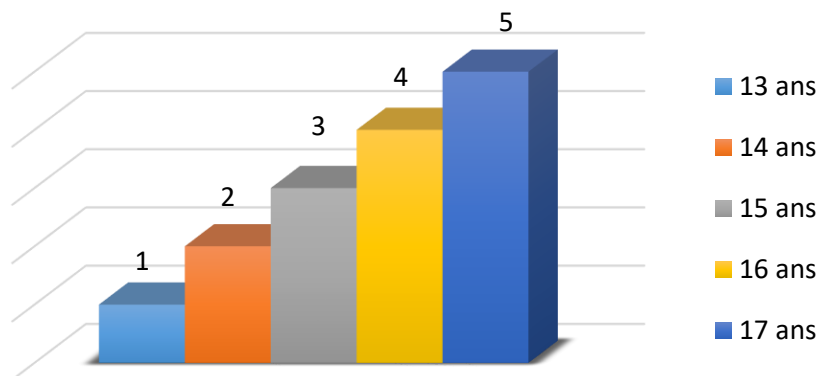


Briey Charleville Chaumont Epinal Metz Nancy ■ Thionville Reims Sarreguemines ■ Verdun

% obtenus sur la base des 155 mineurs ayant séjourné au CER de Saint-Mihiel de 2013 à 2022 inclus.

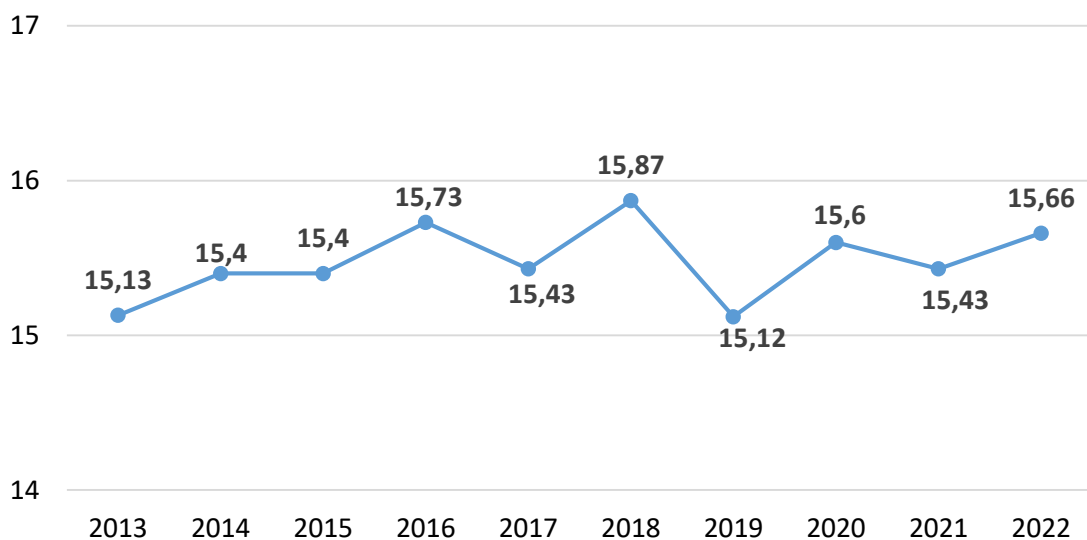
100% des mineurs accueillis entre 2013 et 2022 sont originaires de la région Grand Est (67% sont originaire de la DT Lorraine Sud).

- **Âge des mineurs confiés**

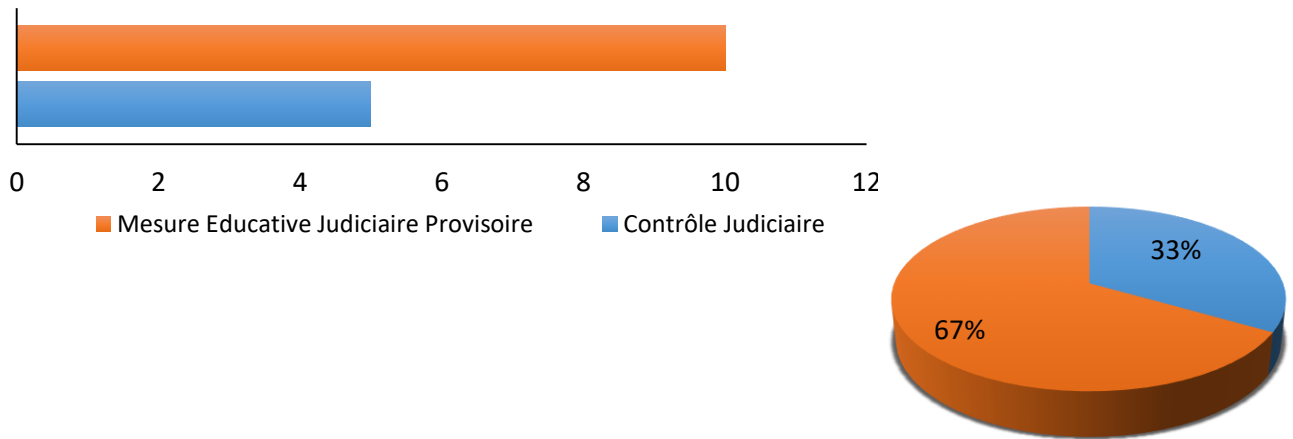


L'âge moyen des mineurs confiés (au jour de l'admission) pour l'année 2022 est de 15,66 ans.

- **Evolution de l'âge des mineurs au cours des 10 dernières années**

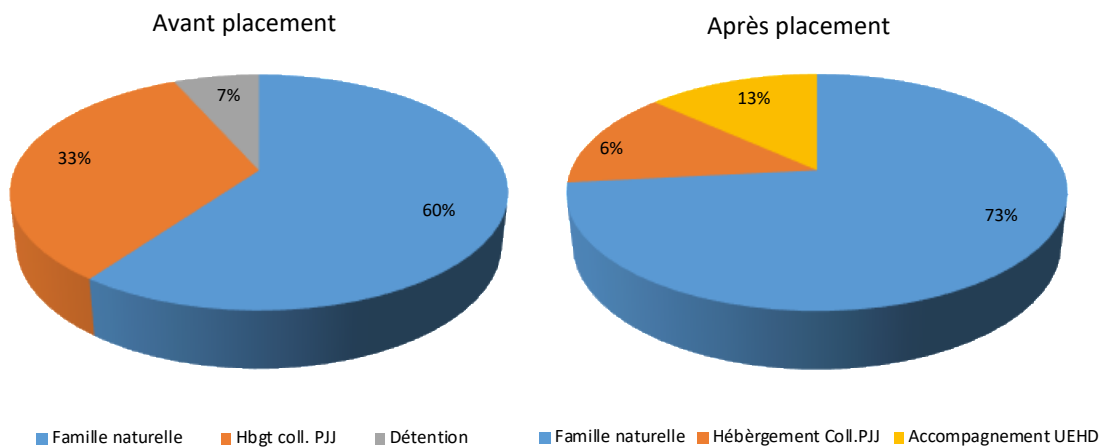
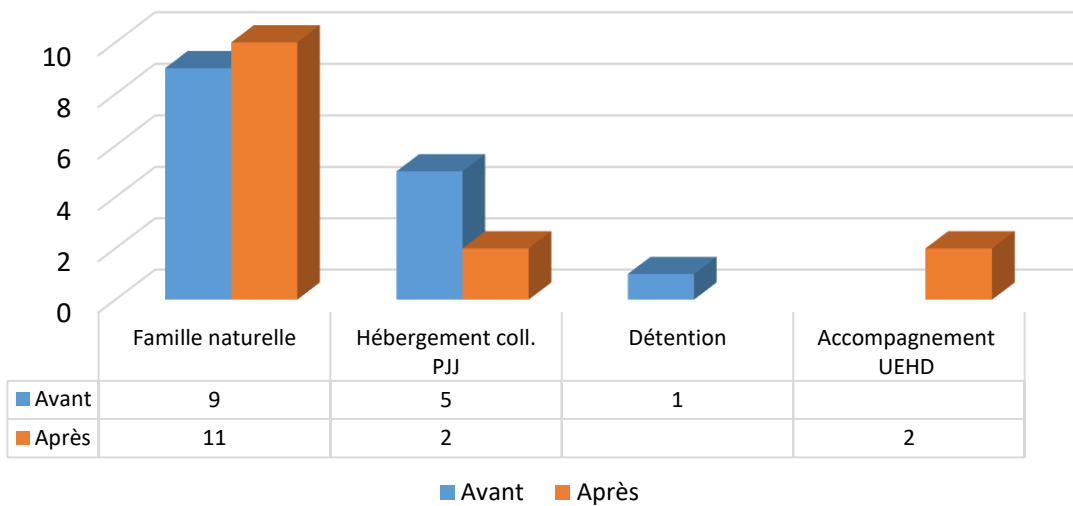


- Types de mesures judiciaires



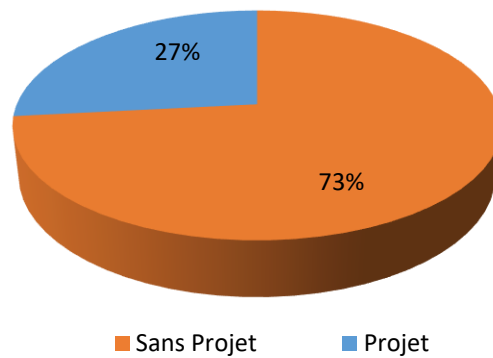
En 2022, la Mesure Éducative Judiciaire Provisoire (MEJP) est la principale mesure de placement (10 mineurs soit 67%) suivie du Contrôle Judiciaire (5 mineurs soit 33%).

- Situation d'hébergement des mineurs avant et après le placement au CER



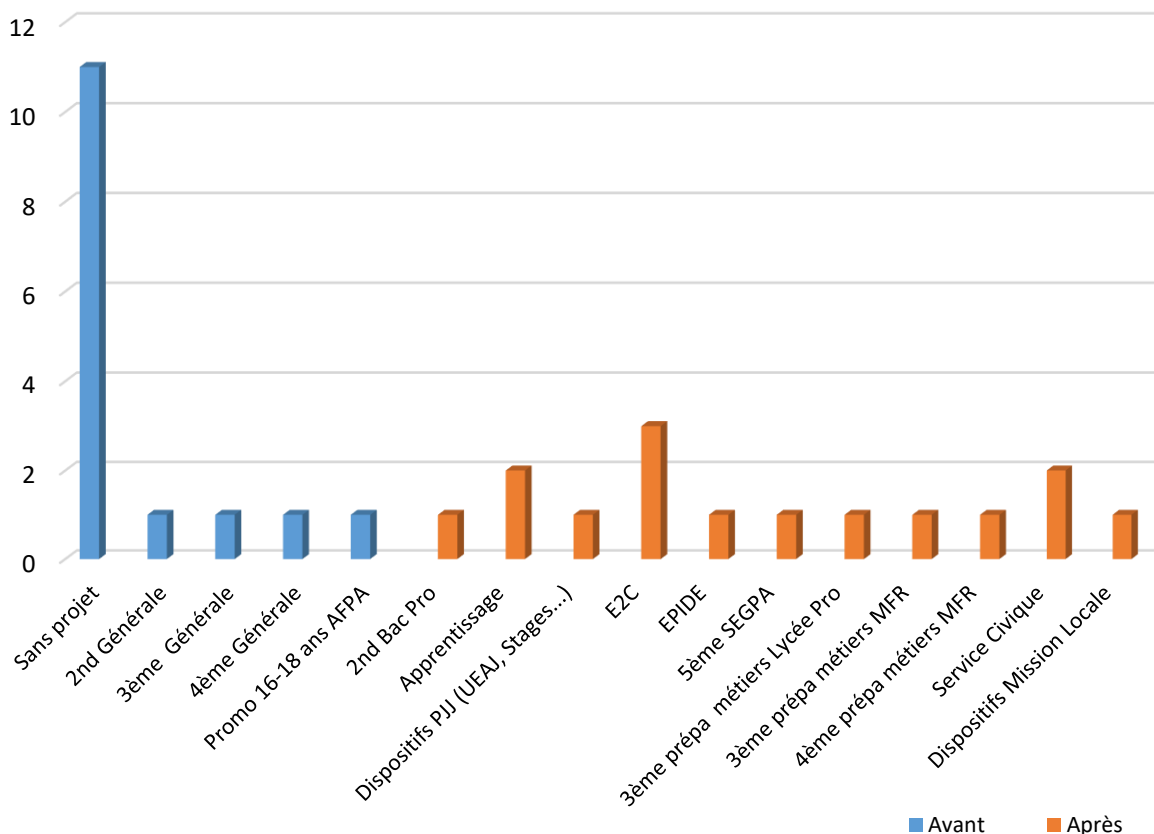
Il est à noter que les retours en famille naturelle ne concernent pas forcément les jeunes qui y étaient avant le placement au CER.

- **Pourcentage de mineurs avec et sans projet avant le placement**



11 mineurs sur les 15 accueillis en 2022 n'avaient aucun projet scolaire ou professionnel avant leur placement.

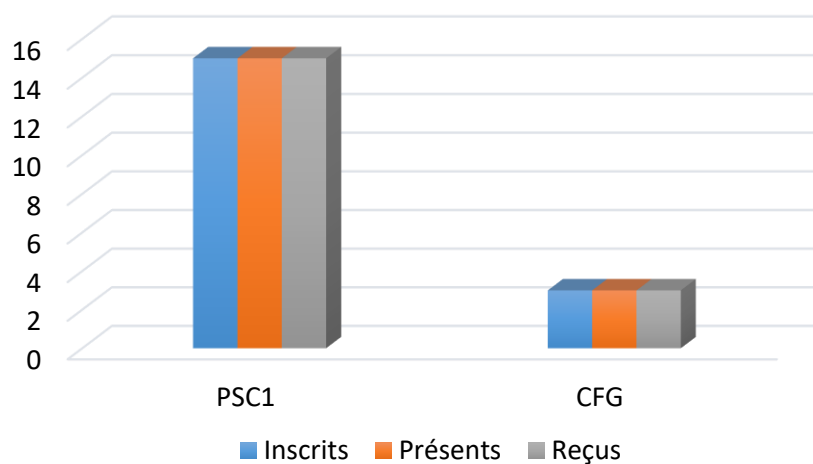
- **Situation scolaire ou professionnelle avant et après le placement**



Nous pouvons relever un panel d'orientation varié post placement malgré la difficulté à lier projet scolaire/professionnel au projet de vie. Un important travail est effectué par l'équipe éducative pour allier hébergement et projet scolaire/professionnel à la sortie du CER.

Chaque mineur bénéficie tout au long de sa prise en charge de 80 heures d'enseignement scolaire et professionnel dispensés par une enseignante et réalise trois semaines d'immersion dans le monde de l'entreprise.

- **Les diplômes obtenus**



En 2022, les 15 mineurs ont été présentés et reçus à l'examen de l'attestation de Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1). Trois (sur le seconde session) ont été présentés et ont obtenu le Certificat de Formation Générale (CFG).



LE CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ DE LIGNY-EN-BARROIS

Première année de fonctionnement pour le second Centre Éducatif Renforcé du Pôle Justice de l'AMSEAA.

Les locaux :



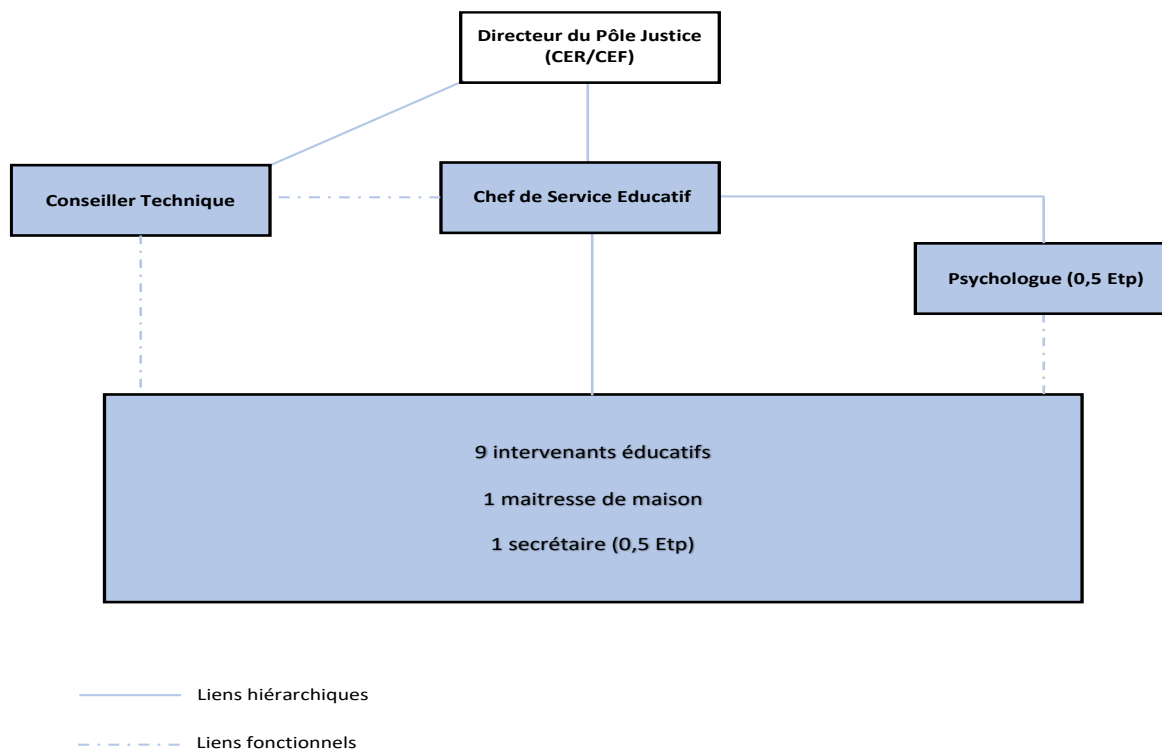
Situé au 30, rue des États-Unis à Ligny-en-Barrois, le service est hébergé dans une vaste maison de maître (env.600m²). Cette maison qui garde un caractère familial, dispose d'un jardin privatif.

Au rez-de-chaussée, scindé en deux parties, se trouve d'une part les espaces collectifs (une salle d'activité/détente équipé d'un espace TV et de plusieurs postes informatiques, d'une salle à manger, d'une cuisine et d'un cabinet de toilettes) et d'autre part une partie administrative (bureau des éducateurs, bureau du Chef de Service, bureau du Psychologue, une salle de réunion/rencontre PSI et d'un cabinet de toilette pour personnes à mobilité réduite).

Le premier étage est réservé à l'espace nuit. Il est composé de quatre chambres double et d'une chambre de veille éducative toutes équipés de salles de bain et de toilettes.

L'équipe pluridisciplinaire

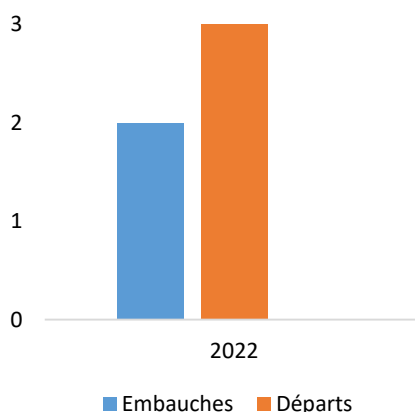
- L'organigramme du CER



Tout comme pour le CER de Saint-Mihiel, l'équipe est composée d'un chef de service éducatif, d'un mi-temps de psychologue et de secrétariat, d'une maîtresse de maison, de 9 intervenants éducatifs à temps plein et de l'intervention du conseiller technique du pôle pour des actions de formations et de démarche d'amélioration continue.

Entre les départs, les nouvelles embauches et le recrutement en CDD d'un personnel supplémentaire (éducateur retraité depuis 2021 du CER de Saint-Mihiel ayant 20 ans d'expérience) au démarrage de l'établissement, 17 personnes ont travaillé au CER sur l'année 2022.

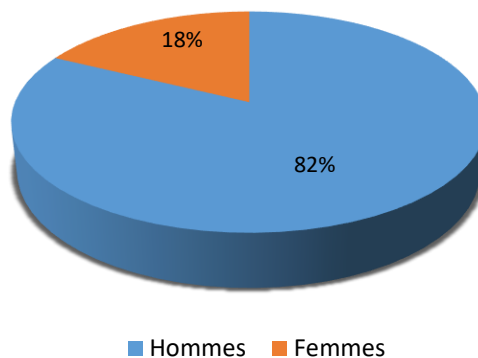
- Variation des personnels en CDI



En 2022, trois personnels ont quitté la structure :

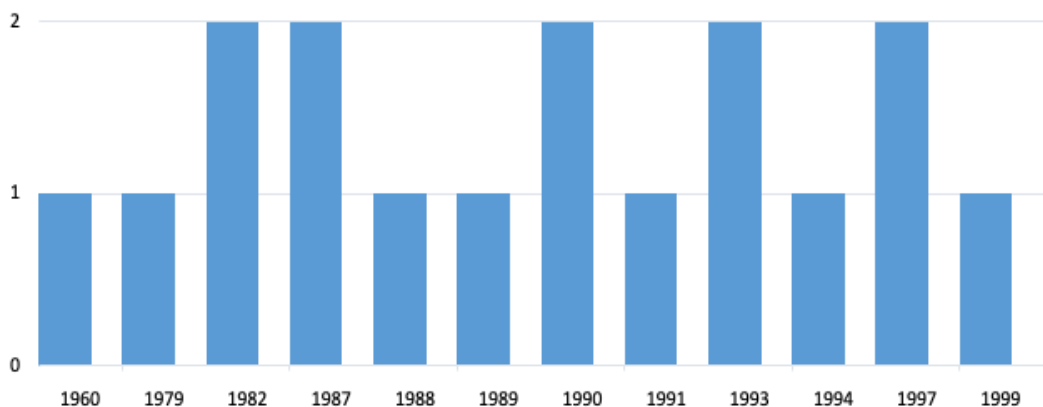
- Deux éducateurs d'internat : mise à terme du contrat de travail avant la période d'essai
- Départ de la maîtresse de maison (son remplacement a été effectué en janvier 2023).

- Répartition par sexe



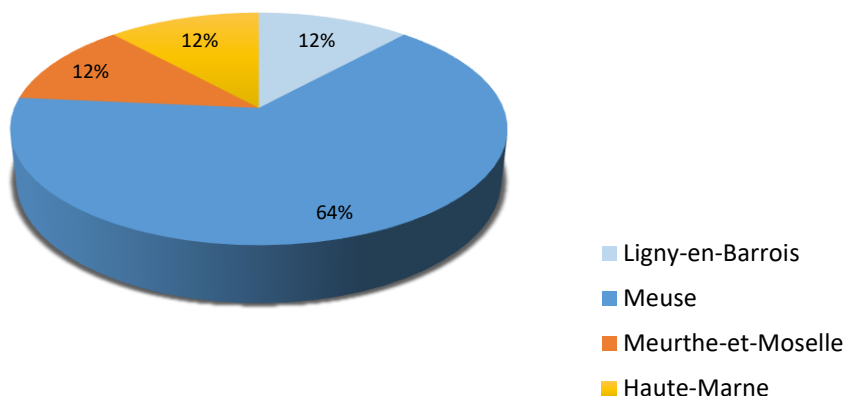
Pourcentage calculé sur les 17 personnels qui ont travaillé au CER en 2022. Ce qui représente 3 femmes et 14 hommes.

- Moyenne d'âge des personnels



La moyenne d'âge des personnels est de 33,8 ans. Le plus jeune des salariés à 23 ans et le plus âgé 62 ans (personnel retraité recruté en CDD pour le démarrage de la structure).

- Lieu de résidence des personnels



Hormis la psychologue de l'établissement (Meurthe-et-Moselle), et 3 intervenant éducatif (1 en Meurthe et Moselle et 2 en Haute-Marne), l'ensemble des personnels qui ont travaillé au CER en 2022 est domicilié en Meuse (2 à Ligny-en-Barrois et 11 dans le département).

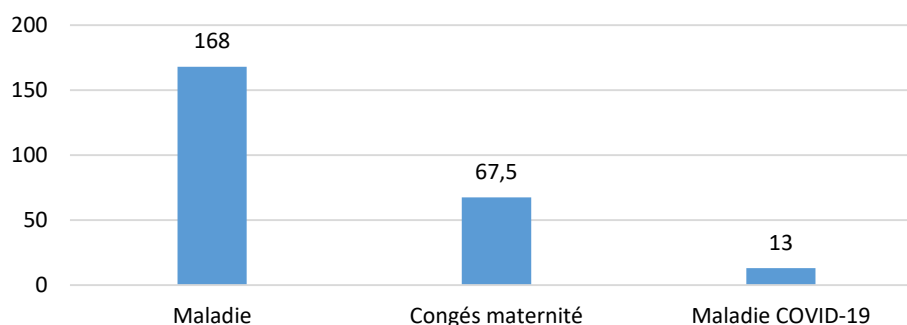
• La formation des personnels

En 2022, **1081 heures** de formation ont été mises en place au bénéfice des personnels (éducateurs d'internat, maîtresse de maison, psychologue et chef de service) :

- Formation collective interne CER avant l'accueil du premier groupe de mineurs : **935 heures** (pour l'ensemble de l'équipe).
 - Présentation de l'association par le directeur général ;
 - Présentation du Tribunal Pour Enfants de Verdun par les Juges des Enfants ;
 - Présentation de la PJJ par le Directeur Territorial PJJ Lorraine Sud;
 - Formation sur la gestion des situations de tensions ;
 - Formation sur les outils de la loi 20002.2, l'outil PSI, les écrits professionnels, les techniques d'entretien et les postures professionnelles.
 - Formation sur les Valeurs de la république et laïcité (intervention du RLC de la DTPJJ Lorraine Sud).
- Supervision décomposée en plusieurs groupes de professionnels (équipe éducative et cadres) : **76 heures**.
- Formation collective interne CER (HACCP) : **70 heures** (ensemble de l'équipe éducative).

Les professionnels ont également bénéficié d'immersion au sein du CER de Saint-Mihiel avant de démarrer leur activité ce qui leur a permis entre autres d'être associé à des visites en famille, de participer à l'accueil des mineurs et de participer à une semaine de séjour de rupture.

• Les journées d'absences



En 2022, le CER comptabilise 248,5 journées d'absences :

- 168 journées d'arrêt maladie pour 3 personnels.
- 67,5 journées de congés maternité pour la secrétaire.
- 13 journées infection COVID-19 (2 salariés).

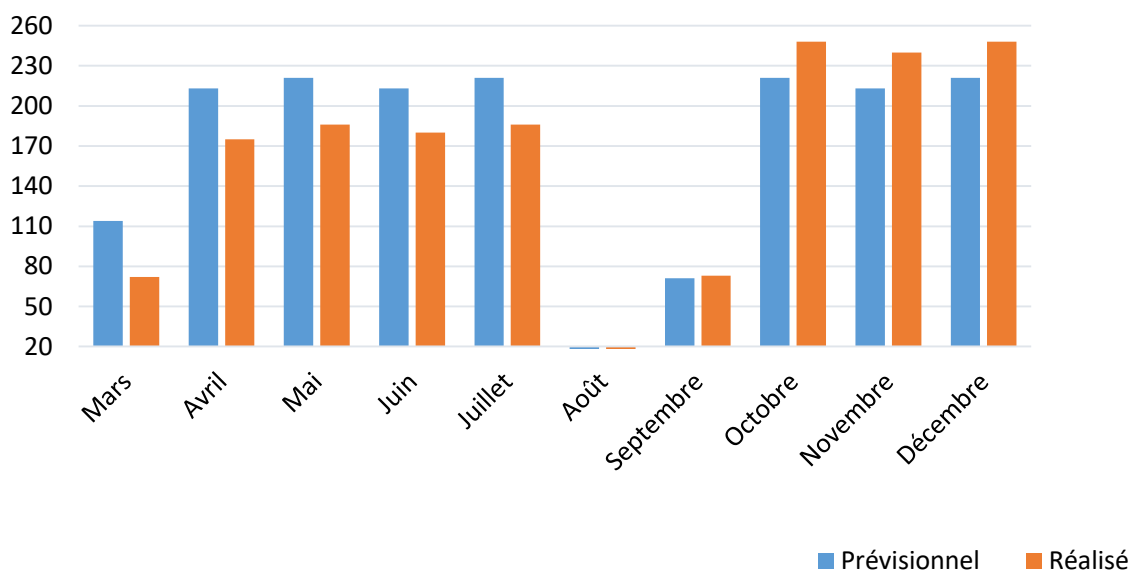
Les jeunes pris en charge

- **L'activité**

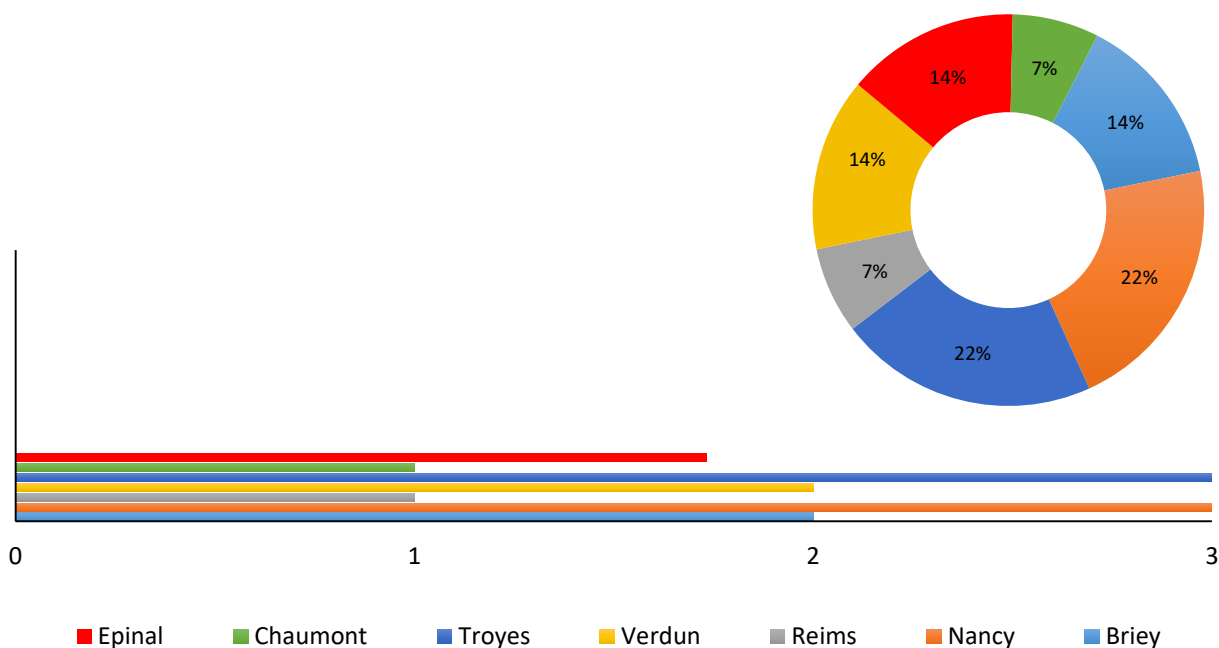
Le premier groupe de mineurs a été accueilli le 16 mars 2022.

En 2022, le taux d'occupation réel sur la base de 8 places s'est établi à 83,68%. Soit 1620 journées réalisées pour un prévisionnel arrêté à 1722 journées (- 102 journées), équivalant à un taux d'activité prévisionnel de 88,92% (-5,24%). Il a été convenu d'accueillir uniquement 6 mineurs sur la première session.

Six mineurs ont été confiés (comme convenu avec l'instance de tarification ce qui explique le taux d'occupation annuel) sur la première session (Mars à Août 2022) et huit sur la seconde (Septembre 2022 à Février 2023).



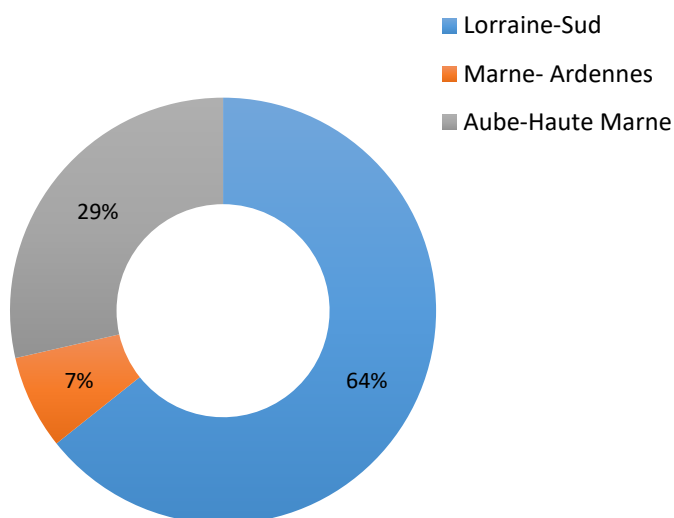
- **Répartition par TGI des mineurs confiés**



En 2022, le champ d'action du CER de Ligny-en-Barrois s'est étendu à 8 tribunaux différents exclusivement situés sur le périmètre de la Direction Interrégionale Grand Est de la PJJ.

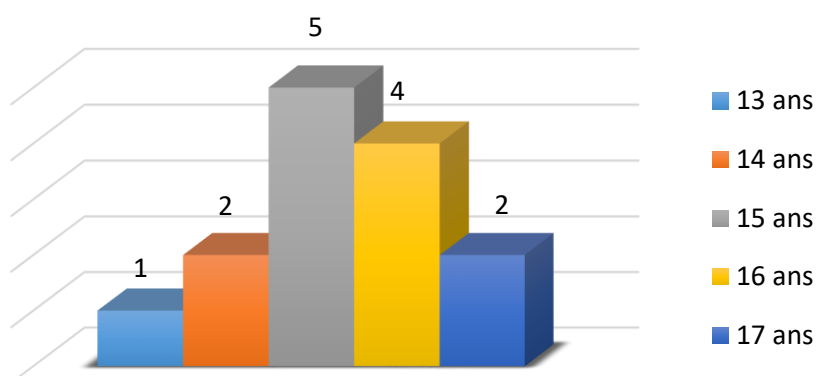
Nancy : 3 mineurs (22%), **Troyes** : 3 mineurs (22%), **Briey** : 2 mineurs (14%), **Verdun** : 2 mineurs (14%), **Épinal** : 2 mineurs (14%), **Reims** : 1 mineur (7%), **Chaumont** : 1 mineur (7%).

- Répartition par Direction Territoriale PJJ des mineurs confiés



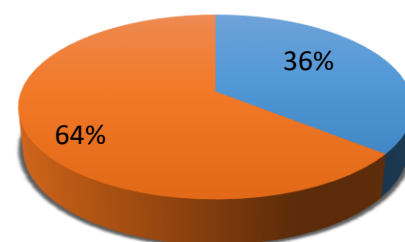
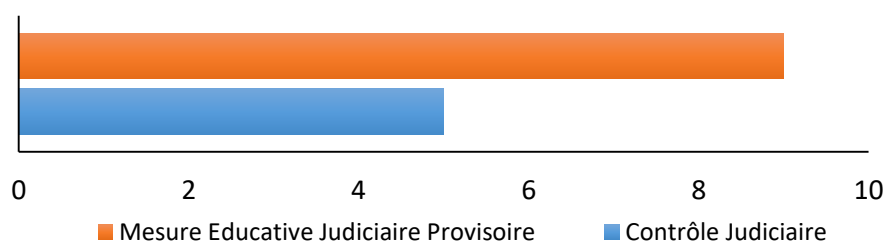
64% des mineurs confiés en 2022 sont originaires de la Direction Territoriale Lorraine Sud (54-55-88).

- Âge des mineurs confiés



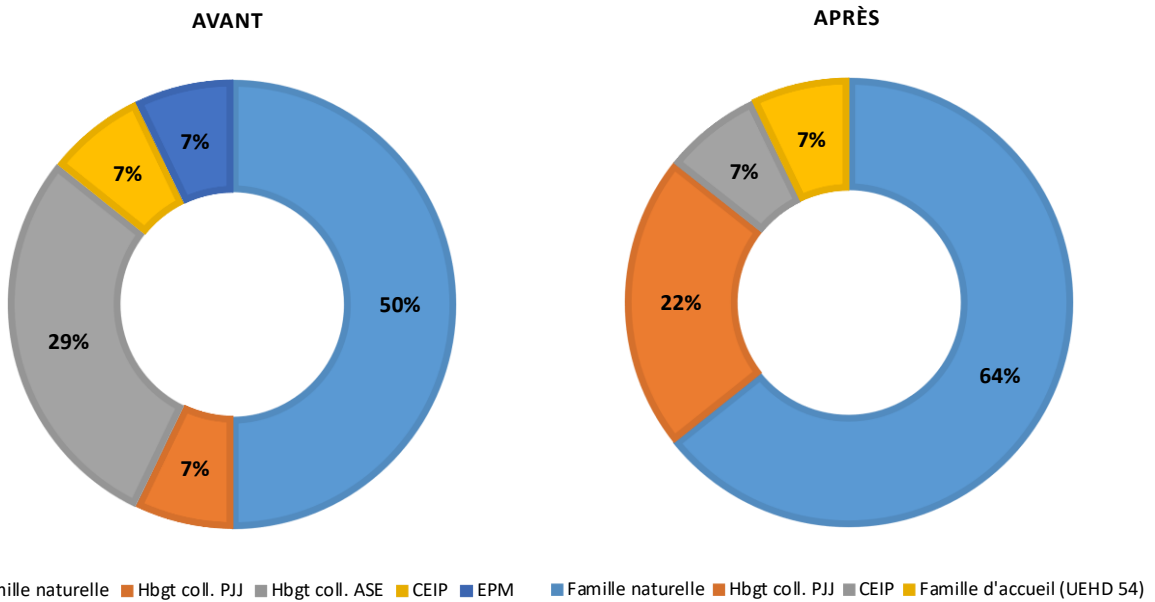
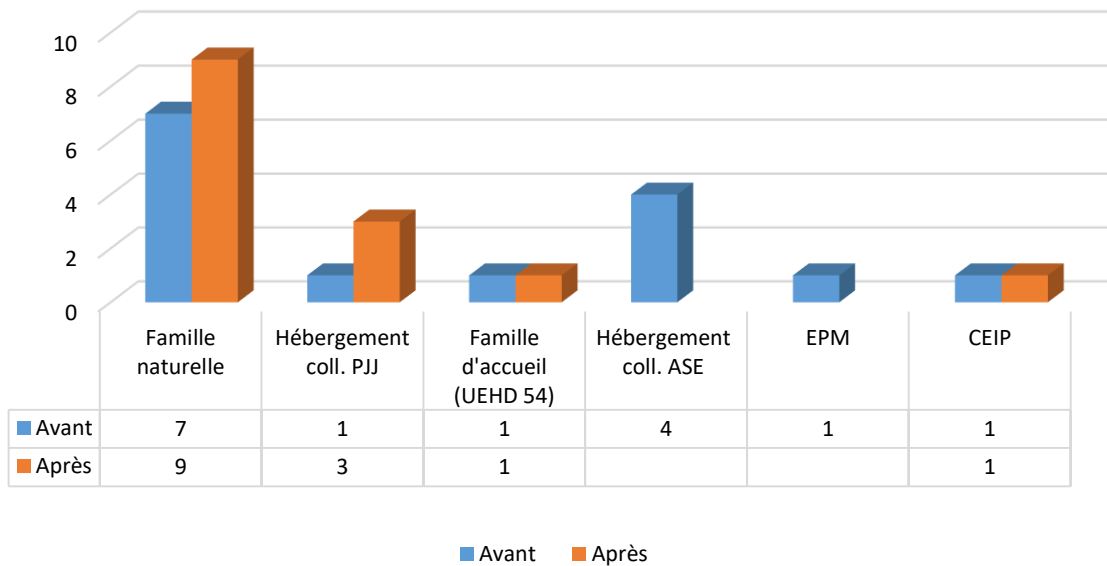
L'âge moyen des mineurs confiés (au jour de l'admission) pour l'année 2022 est de 15,28 ans.

- Types de mesures judiciaires



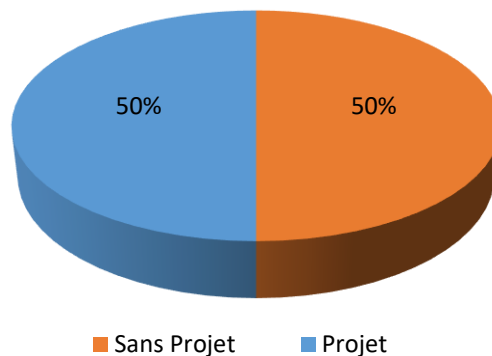
En 2022, la Mesure Éducative Judiciaire Provisoire (MEJP) est la principale mesure de placement (9 mineurs soit 64%) suivie du Contrôle Judiciaire (5 mineurs soit 36%).

- **Situation d'hébergement des mineurs avant et après le placement au CER**



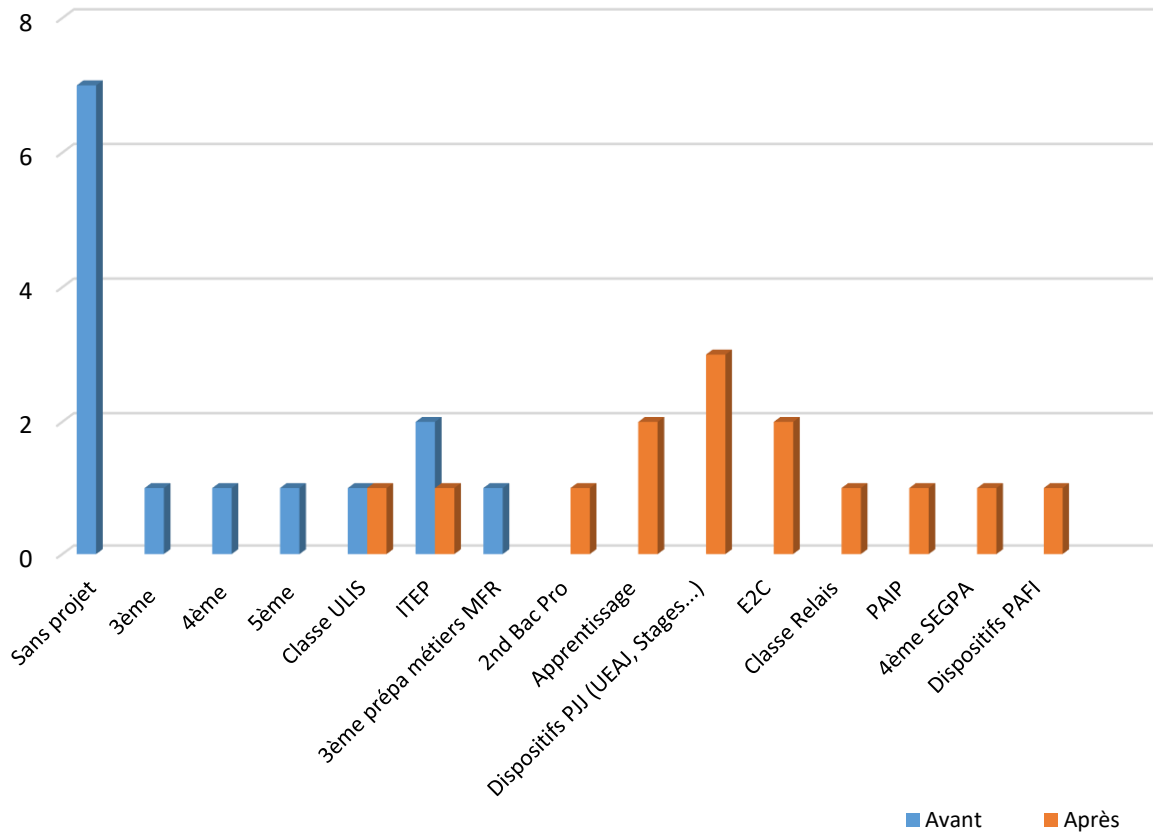
Il est à noter que les retours en famille naturelle ne concernent pas forcément les jeunes qui y étaient avant le placement au CER.

- **Pourcentage de mineurs avec et sans projet avant le placement**



7 mineurs sur les 14 accueillis en 2022 n'avaient aucun projet scolaire ou professionnel avant leur placement.

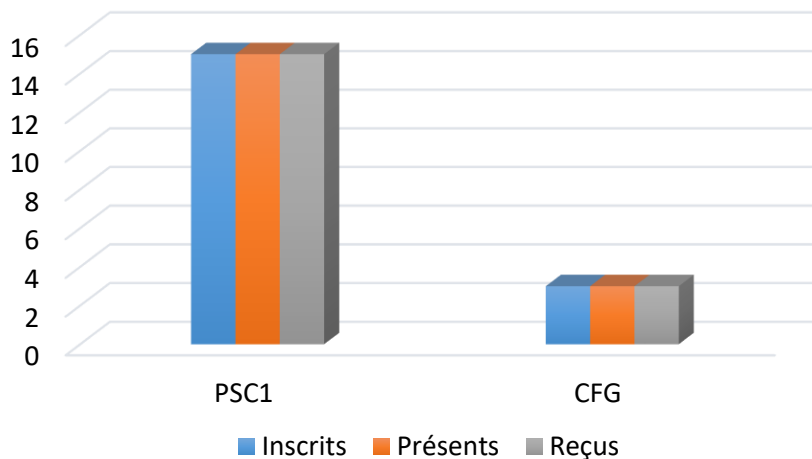
- **Situation scolaire ou professionnelle avant et après le placement**



Nous pouvons relever un panel d'orientation varié post placement malgré la difficulté à lier projet scolaire/professionnel au projet de vie. Un important travail est effectué par l'équipe éducative pour allier hébergement et projet scolaire/professionnel à la sortie du CER.

Chaque mineur bénéficie tout au long de sa prise en charge de 80 heures d'enseignement scolaire et professionnel dispensés par une enseignante et réalise trois semaines d'immersion dans le monde de l'entreprise.

- **Les diplômes obtenus**



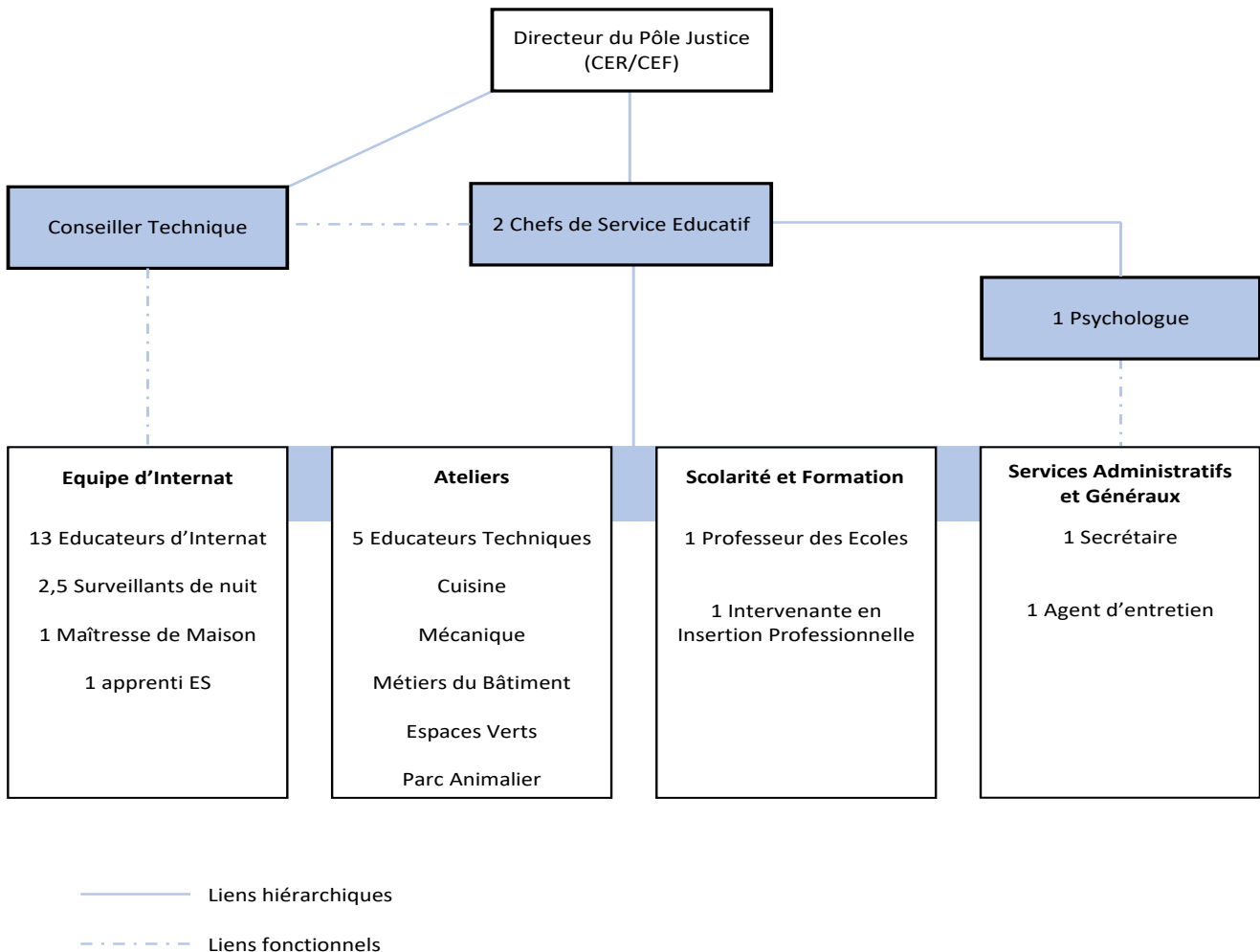
En 2022, les 14 mineurs ont été présentés et reçus à l'examen de l'attestation de Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1).



**LE CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ
DE
THIERVILLE-SUR-MEUSE**

L'équipe pluridisciplinaire

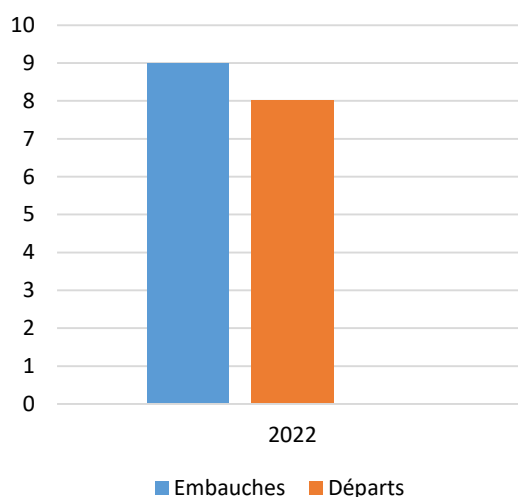
- L'organigramme du CEF



En plus des 26,5 Equivalents Temps Plein qui respectent les préconisations du cahier des charges des CEF, l'établissement compte parmi ses personnels un apprenti éducateur spécialisé qui suit sa formation à l'IRTS de NANCY depuis septembre 2021, un poste supplémentaire d'éducateur depuis le démarrage de l'expérimentation du dispositif d'accompagnement des mineurs après leur sortie, une enseignante détachée de l'Education Nationale et une intervenante en insertion professionnelle.

Ainsi entre les départs, les nouvelles embauches les remplacements et le renfort d'un Contrat à Durée Déterminée pour surcroît d'activité, 41 personnes ont travaillé au CEF sur l'année 2022.

• Variation des personnels en CDI



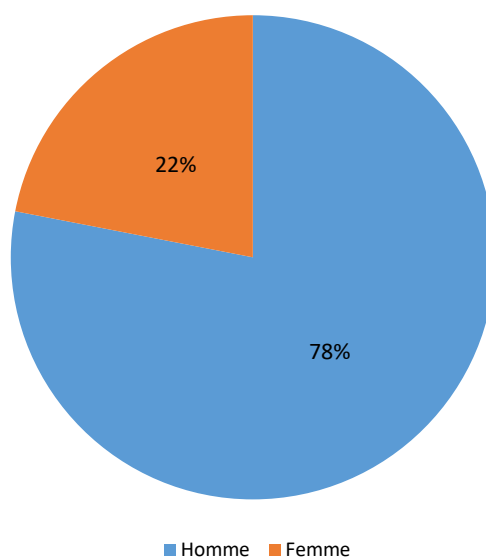
En 2022, 8 personnels ont quitté la structure :

- Un éducateur d'internat a intégré le CER de Ligny-en-Barrois pour se rapprocher de son lieu de vie et un second qui a été retenu pour le poste de Chef de Service.
- Quatre éducateurs d'internat ont quitté l'association.
- Départ de l'éducateur technique de l'atelier mécanique qui a fait valoir son droit à la retraite.
- Départ d'un veilleur de nuit après 12 années au CEF.

9 nouveaux salariés ont intégré le CEF en 2022 :

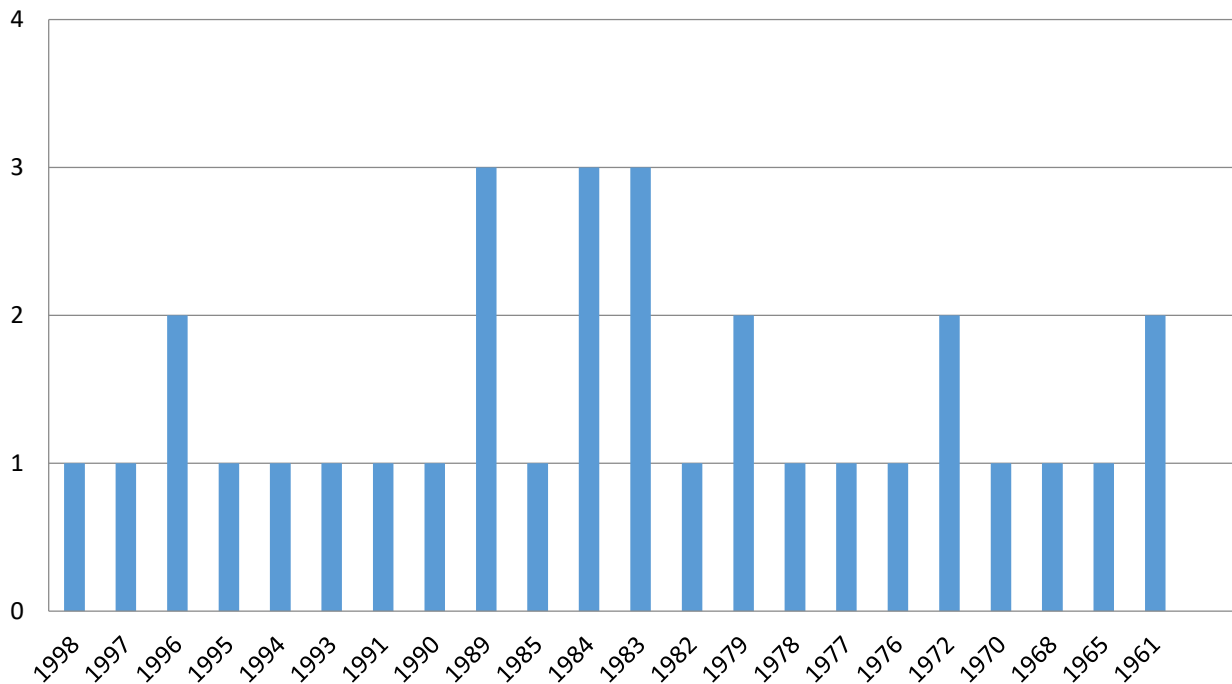
- L'arrivée de Monsieur Karim DJAFER au poste de Chef de Service pour remplacer Monsieur Ludovic COUTURE qui a pris la fonction de conseiller technique du pôle.
- Recrutement de 6 éducateurs d'internat, d'un éducateur technique pour l'atelier mécanique et d'un veilleur de nuit.

• Répartition par sexe



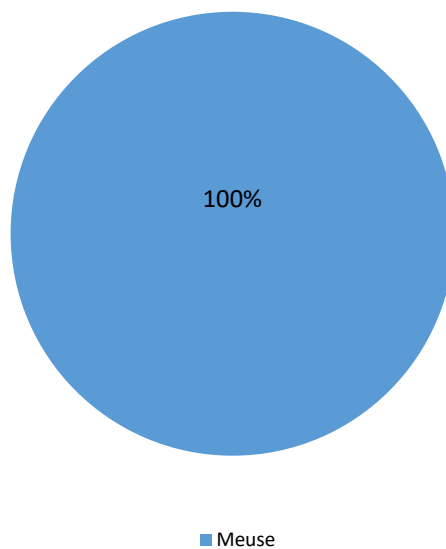
Ce qui représente 9 femmes et 32 hommes sur l'année 2022.

- **Moyenne d'âge des personnels**



L'âge moyen des personnels au 31/12/2022 (32 personnels) est de 39,4 ans. Le plus jeune des salariés à 24 ans et le plus âgé 61 ans.

- **Lieu de résidence des personnels**



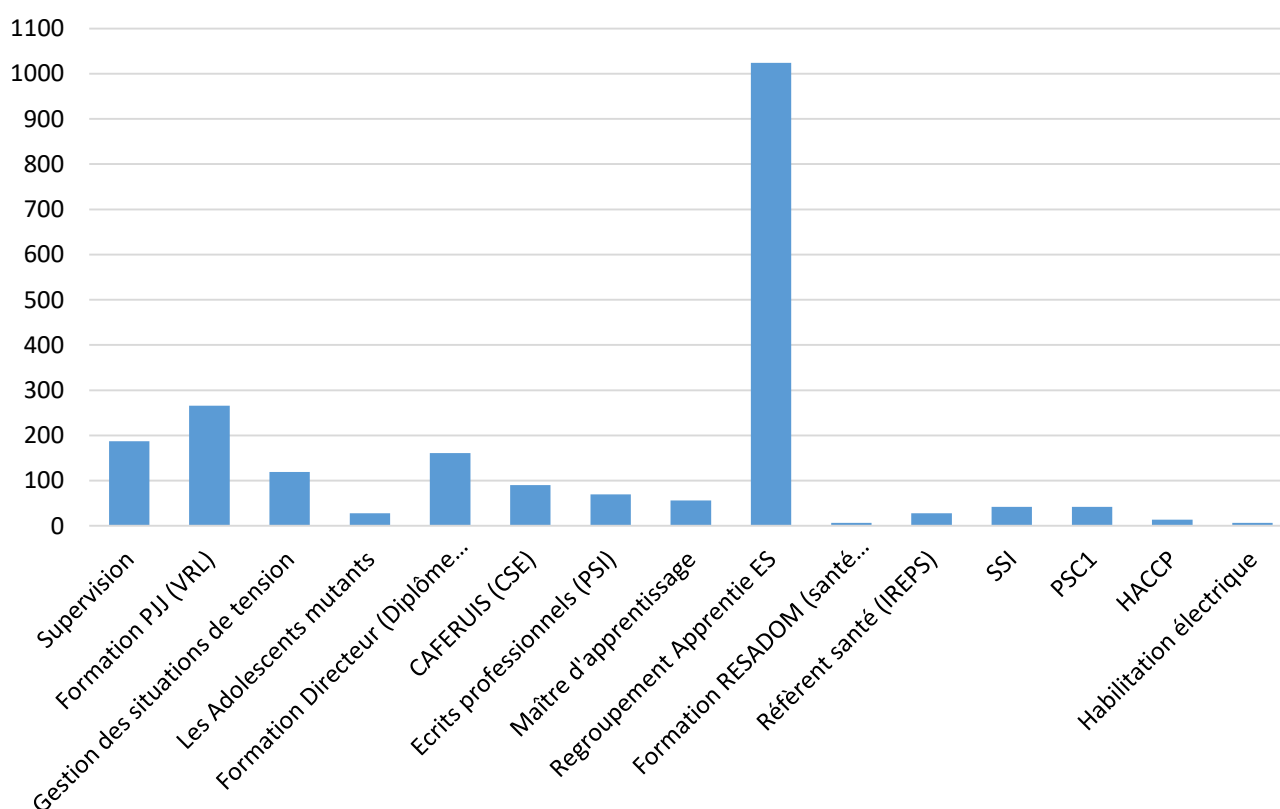
100% des personnels ayant travaillé au CEF en 2022 résident en Meuse et majoritairement dans l'agglomération verdunoise.

- **La formation des personnels**

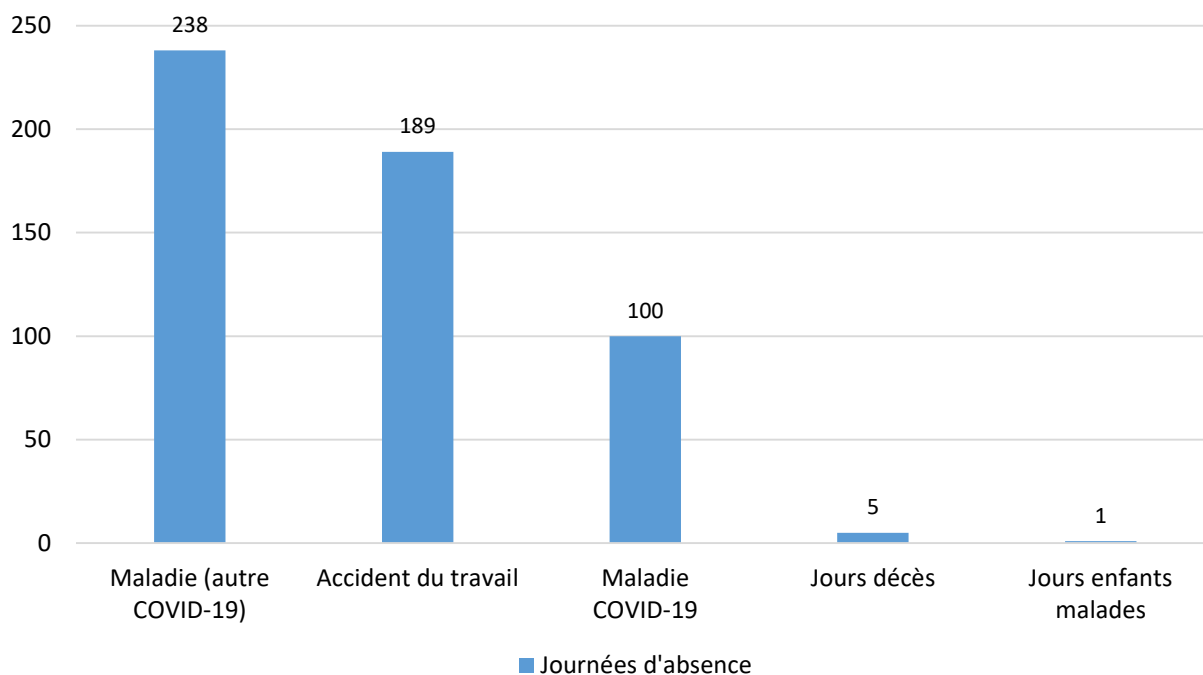
En 2022, **2141 heures** de formation ont été mises en place au bénéfice des personnels (éducateurs d'internat, maîtresse de maison, surveillant de nuit, apprenti, psychologue, chef de service et le directeur) :

- Supervision décomposée en plusieurs groupes de professionnels (équipe éducative et cadres) : **187 heures**.
- Formation collective dispensée par le PTF PJJ de Nancy (valeurs de la république et laïcité) : **266 heures** (16 personnels éducatifs et 3 cadres).
- Formation collective interne AMSEAA (Gestion des situations de tension) : **119 heures** (7 personnels).
- Formation collective interne AMSEAA (Les adolescent mutants) : **28 heures** (4 personnels).
- Formation Certifiante Directeur (Niveau 7) : **161 heures** de regroupement en 2022.
- Formation Certifiante Chef de Service (Niveau 6) : **90 heures** de regroupement en 2022.
- Formation collective interne CEF (Les écrits professionnels PSI) : **70 heures** (5 personnels éducatifs).
- Formation maître d'apprentissage : **56 heures** (1 personnel).
- Regroupement IRTS pour l'apprenti Éducateur Spécialisé : **1024 heures**.
- Formation collective interne AMSEAA (RESADOM/Santé sexuelle) : **7 heures** (1 personnel éducatif).
- Formation collective interne AMSEAA (réfèrent santé IREPS) : **28 heures** (1 personnel éducatif).
- Formation collective interne CEF (Système de Sécurité Incendie SSI) : **42 heures** (6 personnels).
- Formation collective interne AMSEAA (PSC1) : **42 heures** (6 personnels).
- Formation collective interne AMSEAA (HACCP) : **14 heures** (2 personnels).
- Formation collective interne AMSEAA (habilitation électrique) : **7 heures** (1 personnel).

A noter, l'obtention du diplôme d'éducateur pour 2 membres de l'équipe éducative par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience.



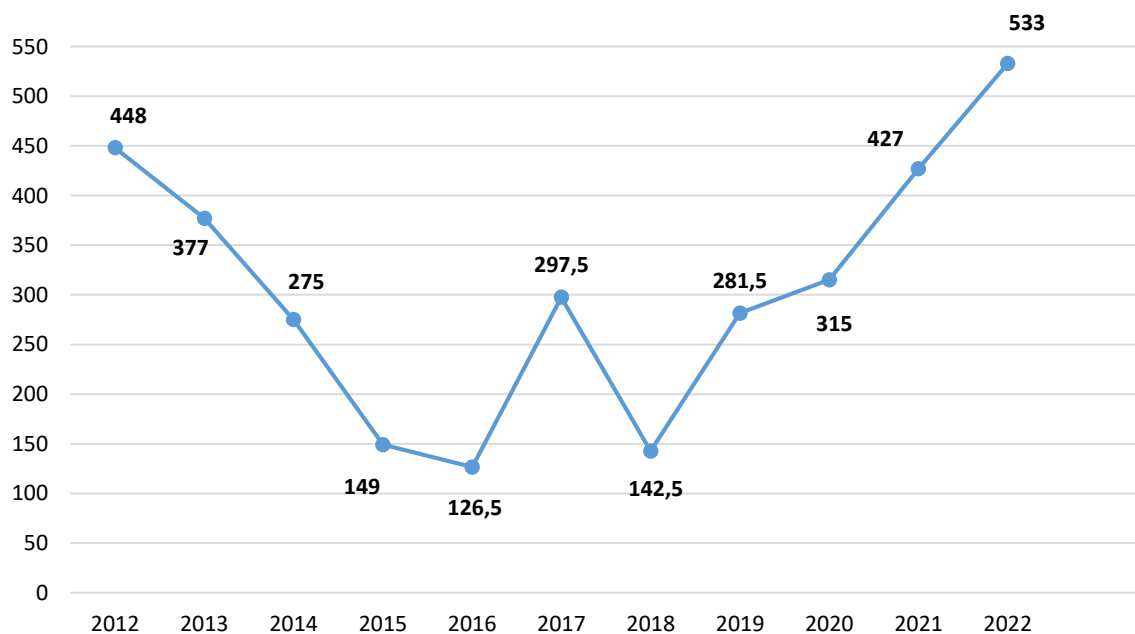
- **Les journées d'absences**



En 2022, le CEF comptabilise 533 journées d'absences (pour 43 personnels) :

- 238 jours d'arrêt maladie pour 15 personnels (dont 121 journées pour 3 salariés).
- 189 jours d'accident du travail pour 4 salariés (dont 87 journées pour 1 salarié).
- 100 jours pour affection à la COVID-19 pour 12 salariés.
- 5 jours congés exceptionnels pour décès pour 1 salarié.
- 1 jours congé exceptionnel enfants malades pour 1 salarié.

- **Evolution du taux d'absentéisme de 2012 à 2022**



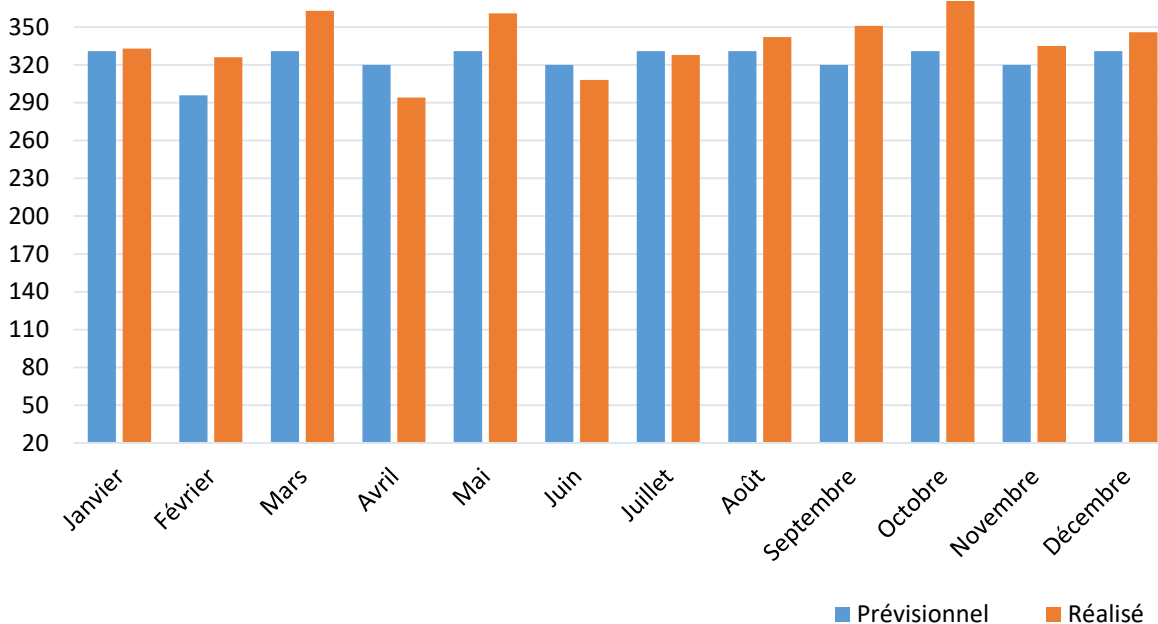
Les jeunes pris en charge

- **L'activité**

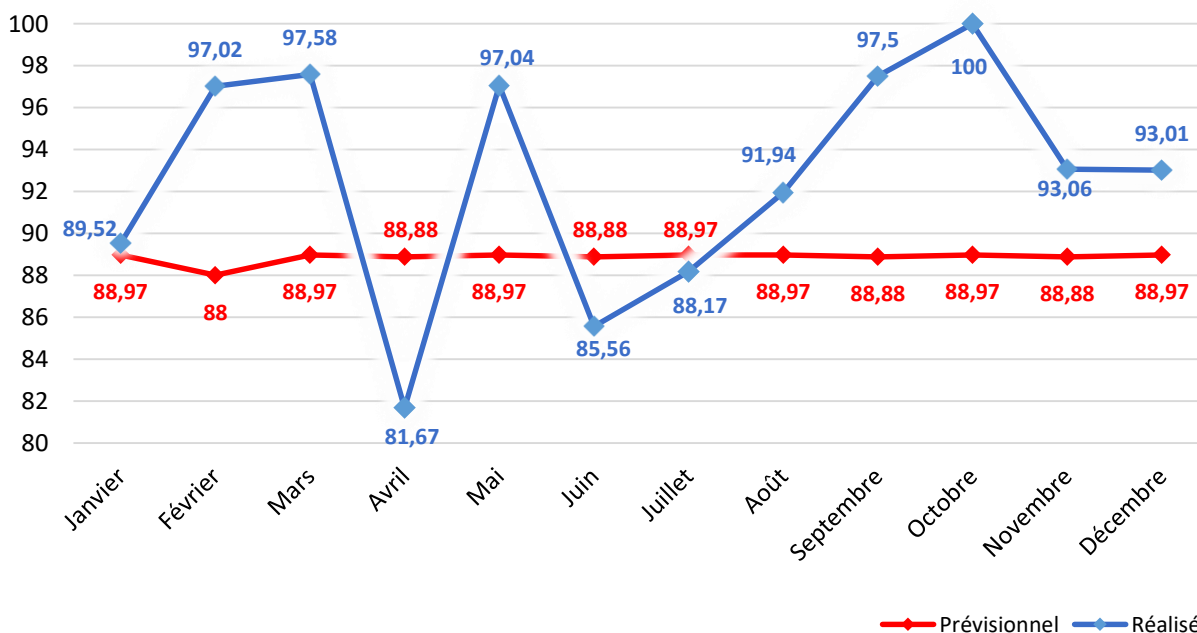
Les nombreuses demandes d'admissions des services de milieu ouvert de la DIRPJJ Grand-Est permettent à l'établissement d'accueillir exclusivement des mineurs de la région en nombre supérieur à celui envisagé par les instances de tarification.

Le taux d'occupation réel sur la base de 12 places s'est établi à 92,67% pour l'année 2022, soit 4059 journées réalisées pour un prévisionnel arrêté à 3893 journées (+ 207 journées), équivalant à un taux d'activité prévisionnel de 88,88% (+3,79%).

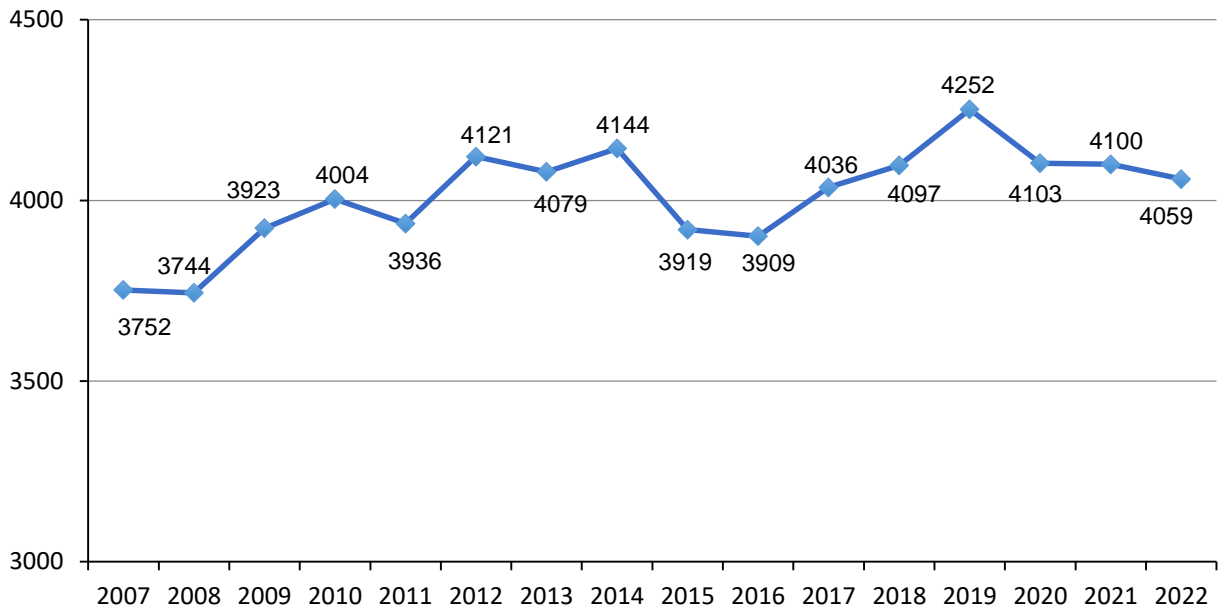
Vingt-cinq mineurs ont été confiés sur l'année 2022 (dont 2 qui n'ont jamais intégré l'établissement).



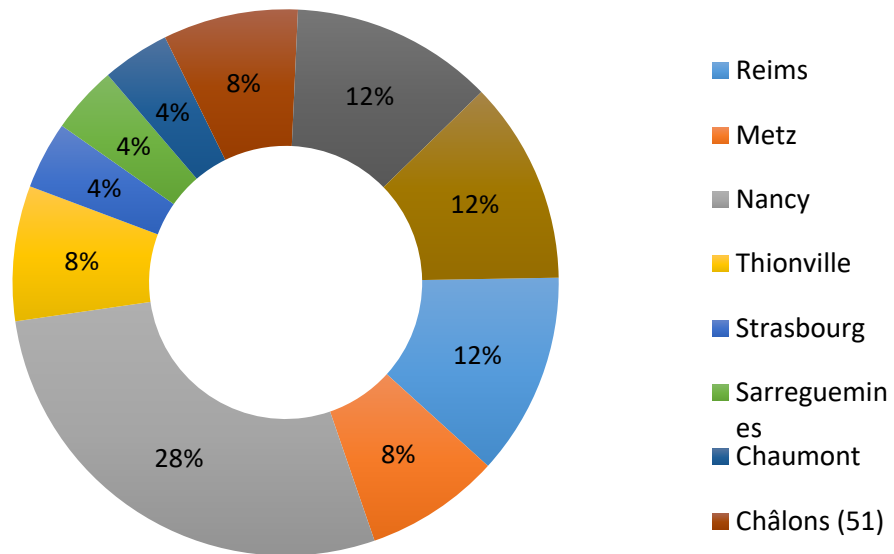
- **Activité en % par mois pour l'exercice 2022**



- Evolution des journées réalisées depuis 2007



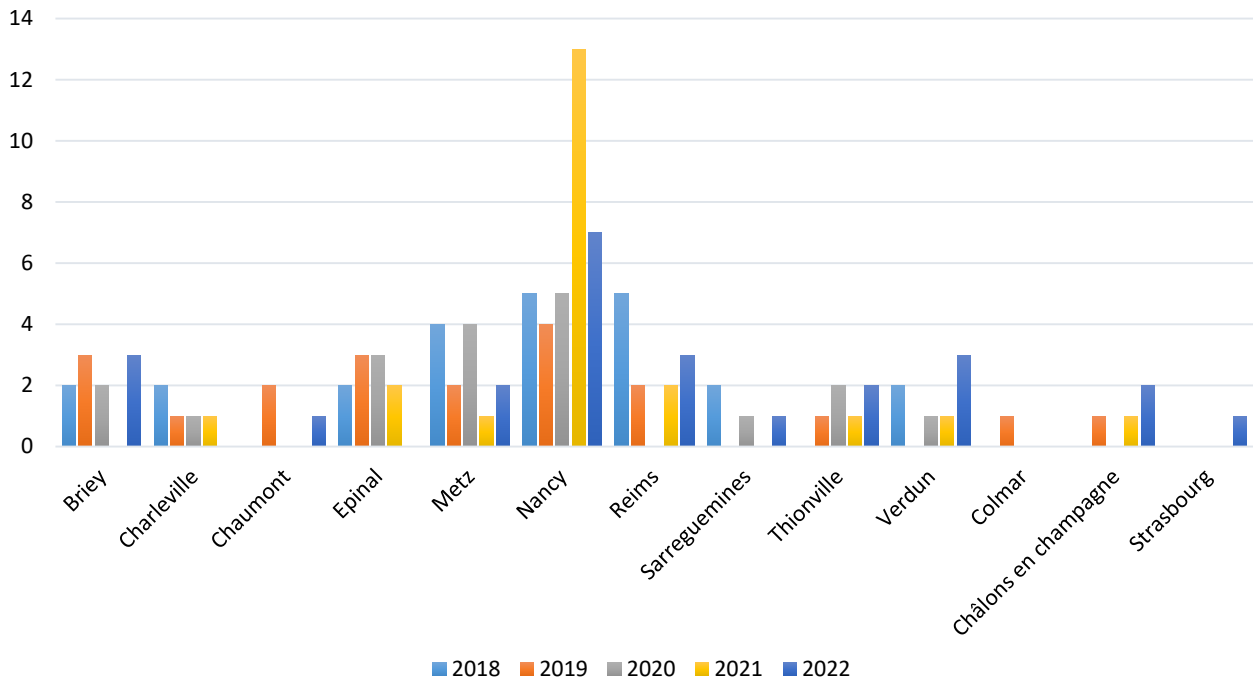
- Répartition par TGI des mineurs confiés en 2022



Nancy : 7 mineurs, Reims, Verdun et Briey : 3 mineurs, Metz, Thionville et Châlons-en-Champagne : 2 mineurs, Strasbourg, Sarreguemines et Chaumont : 1 mineur.

En 2022, le champ d'action du CEF s'est étendu à 10 tribunaux différents situés exclusivement dans la Région Grand Est. 73% des mineurs accueilli sont originaire du territoire de la DT Lorraine Sud 54/55/88 (ce qui représente 16 jeunes sur les 22 accueilli).

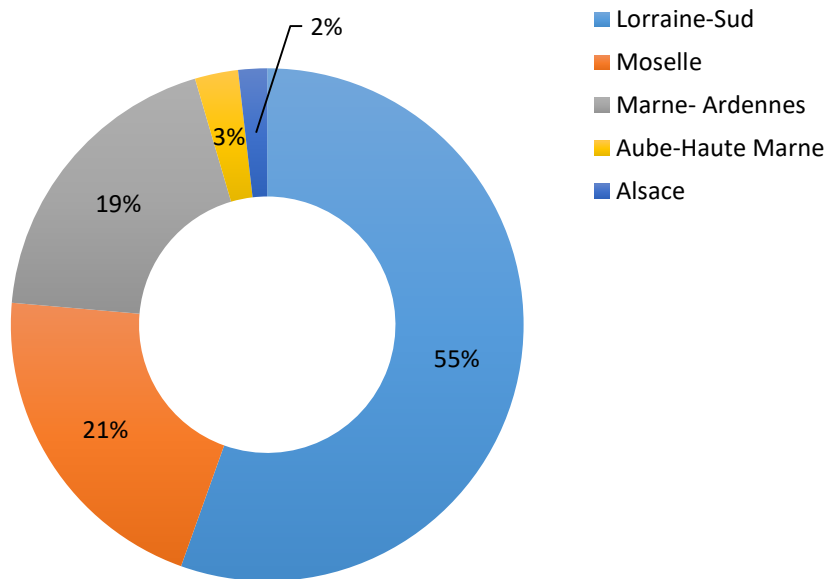
- Evolution du nombre de placement(s) par TGI au cours des 5 dernières années



110 mineurs ont été confiés au CEF entre 2018 et 2022.

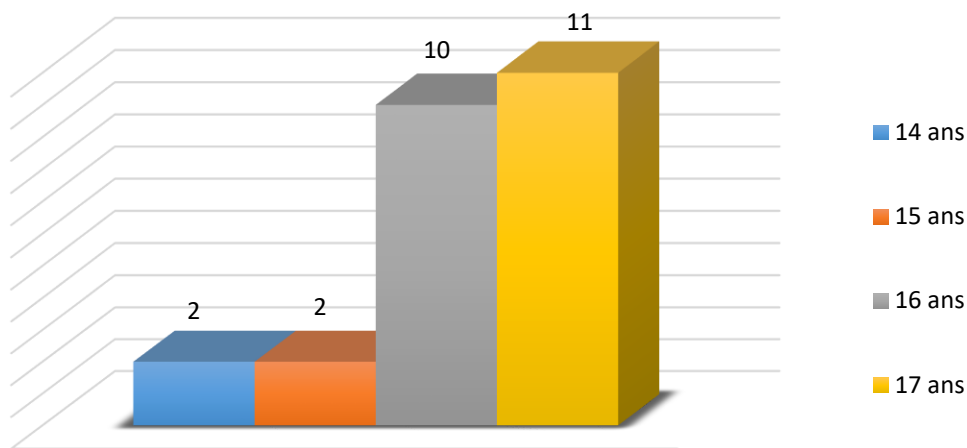
Nancy : 34 mineurs, **Metz** : 13 mineurs, **Reims** : 12 mineurs, **Épinal** : 10 mineurs, **Briey** : 10 mineurs, **Verdun** : 7 mineurs, **Thionville** : 6 mineurs, **Charleville** : 5 mineurs, **Sarreguemines** : 4 mineurs, **Châlons-en-Champagne** : 4 mineurs **Chaumont** : 3 mineurs, **Colmar** : 1 mineur et **Strasbourg** : 1 mineur.

- Répartition par Direction Territoriale PJJ des mineurs confiés



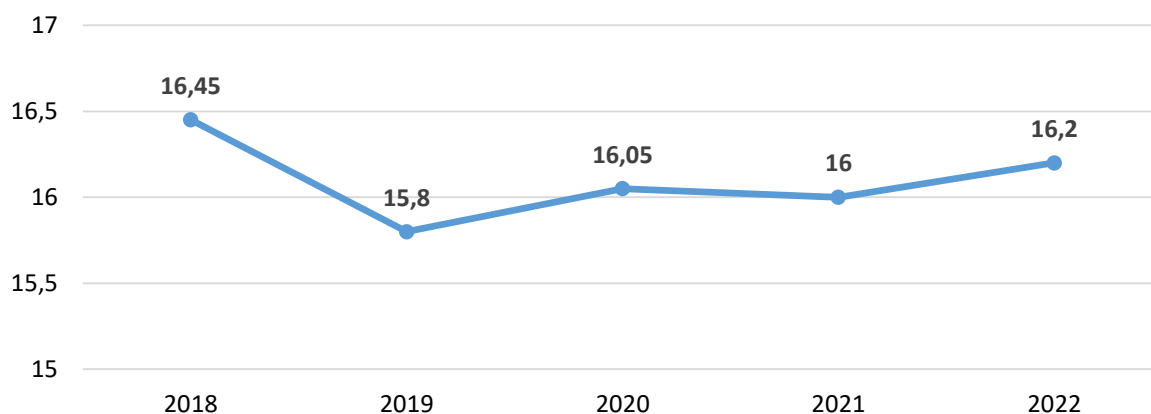
100% des mineurs accueillis entre 2018 et 2022 sont originaires de la région Grand Est. 55% sont originaire du territoire de la DT Lorraine Sud 54/55/88 (ce qui représente 61 jeunes sur les 110 accueilli).

- **Âge des mineurs confiés**

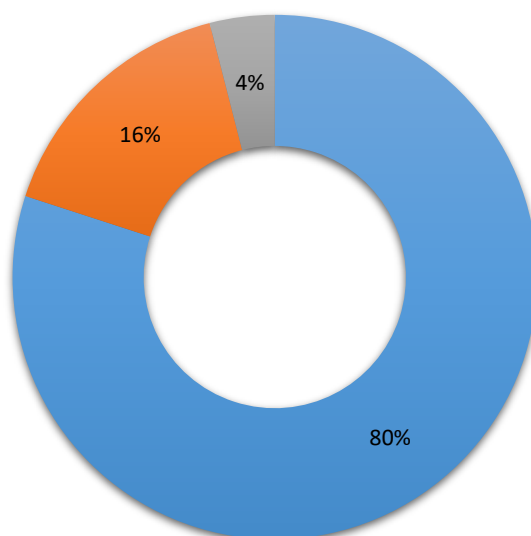


L'âge moyen des mineurs confiés (au jour de la décision de placement) pour l'année 2022 est de 16,2 ans.

- **Evolution de l'âge des mineurs au cours des 5 dernières années**

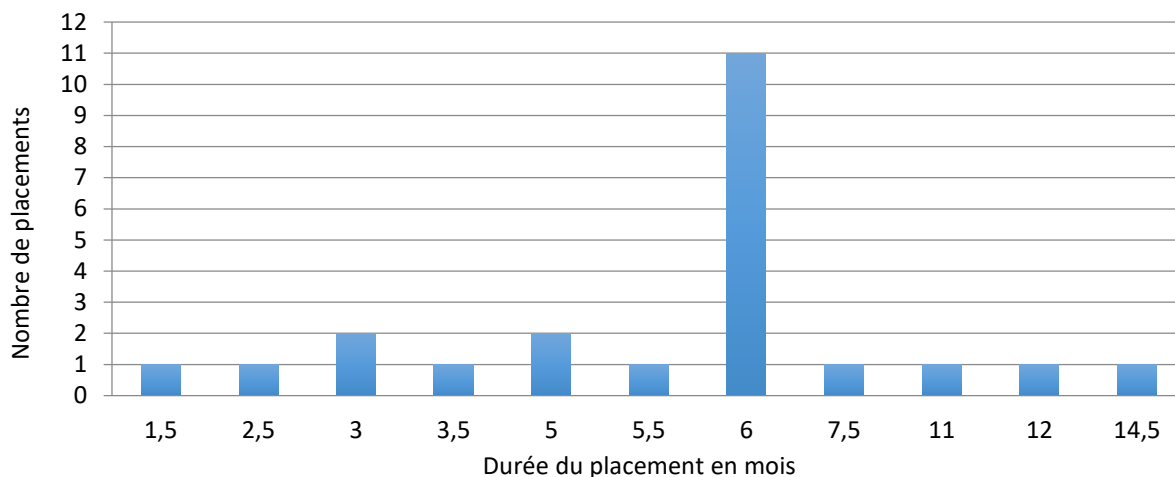


- **Types de mesures judiciaires**



La mesure principale de placement en 2022 est le Contrôle Judiciaire (80%/20 jeunes), suivie du Sursis Probatoire (16%/4 jeunes) et le Placement Extérieur (4%/1 jeune).

• **Durée moyenne de placement**

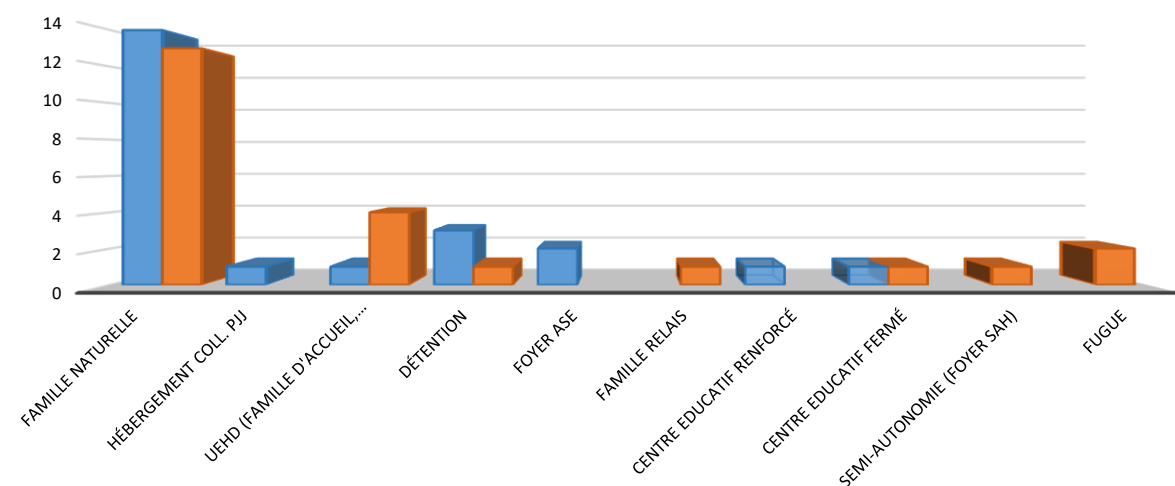


NB : Prise en compte des 23 mineurs ayant séjourné au CEF en 2022 et dont le placement est arrivé à échéance au 31/12/2022

- 11, 12 et 14,5 mois : prolongation à la demande des magistrats.
- 7,5 mois : prolongation suite à l’audience de culpabilité (procédure CJPM).
- 6 mois : 11 mineurs
- 5,5 mois : Détention suite à multiplication d’incident au cours du placement (révocation CJ)
- 5 mois : 2 mineurs ayant atteint la majorité.
- 3,5 mois : réduction du temps de placement du mineur confié en Placement Extérieur (réduction de peine).
- 3 mois : 1 mineur ayant atteint la majorité et le second réorienté dans un autre CEF.
- 2,5 mois : Fugue lors du premier séjour en maison des familles.
- 1,5 mois : Fugue suite à une audience.

La durée moyenne de placement pour les mineurs ayant séjourné au CEF en 2022 et dont le placement est arrivé à échéance au 31/12/2022 est de **6,09 mois**.

• **Situation d’hébergement des mineurs avant et après le placement au CEF**

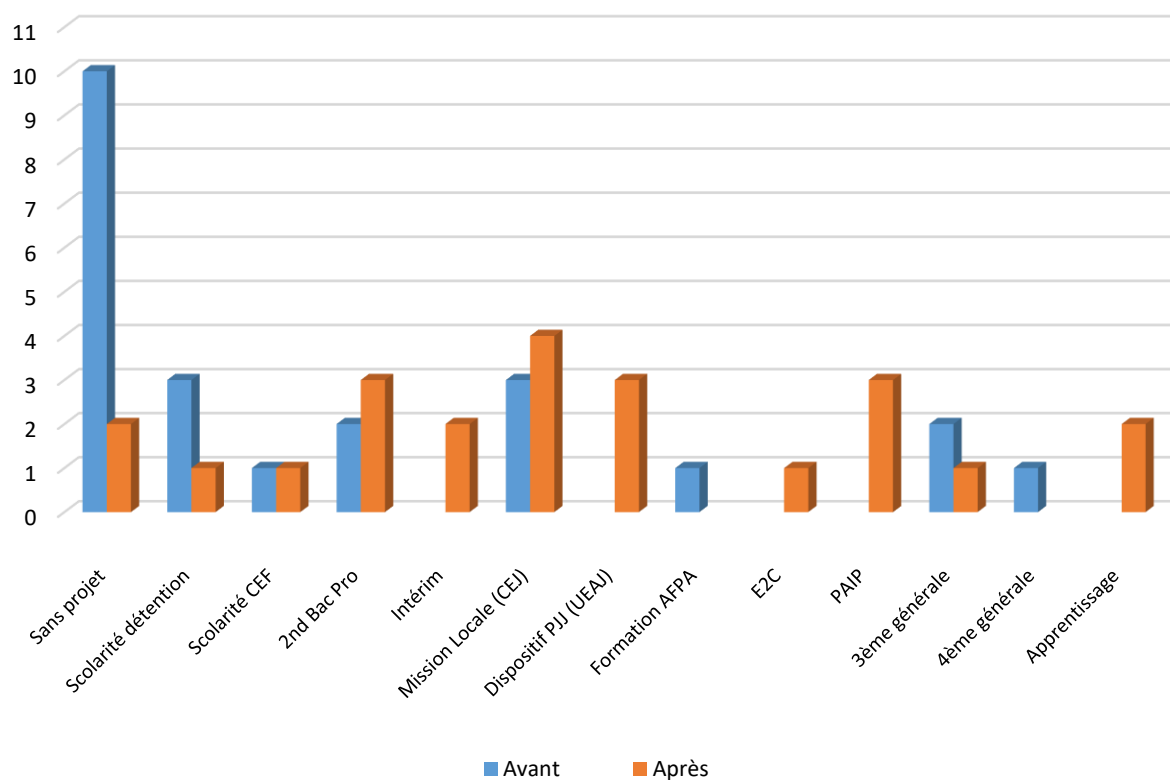


	Famille naturelle	Hébergement coll. PJJ	UEHD (Famille d'accueil, FJT, placement à domicile)	Détention	Foyer ASE	Famille relais	Centre Educatif Renforcé	Centre Educatif Fermé	Semi-autonomie (Foyer SAH)	Fugue
Avant	14	1	1	3	2		1	1		
Après	13		4	1		1		1	1	2

NB : Prise en compte des 23 mineurs ayant séjourné au CEF en 2022 et dont le placement est arrivé à échéance au 31/12/2022

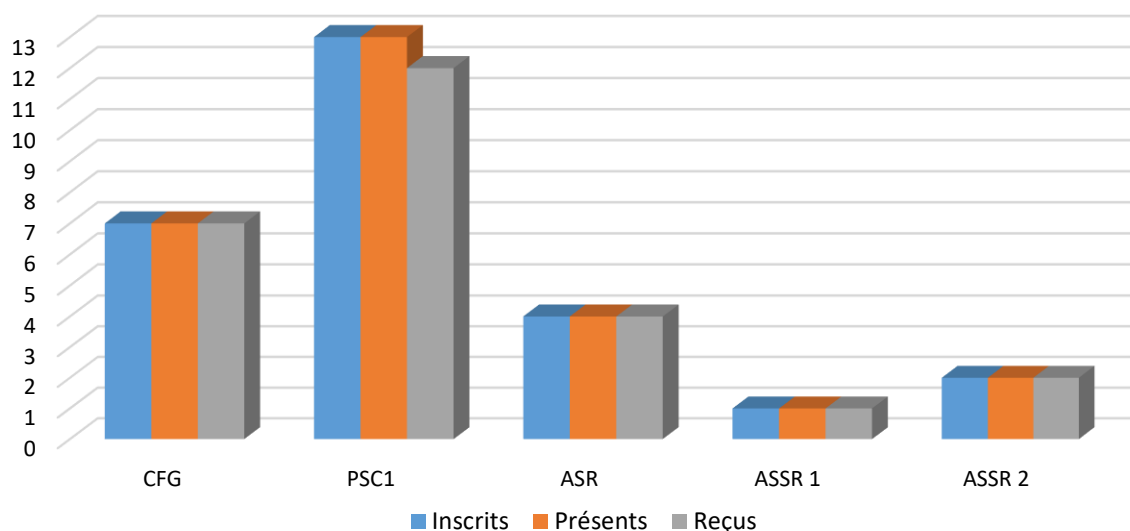
Il est à noter que les retours en famille naturelle ne concernent pas forcément les jeunes qui y étaient avant le placement au CEF.

- **Situation scolaire ou professionnelle avant et après le placement**



On observe comme chaque année un nombre élevé de mineurs sans projet avant leur admission au CEF.

- **Les diplômes obtenus au CEF**



En 2022, 7 mineurs ont été présentés et reçus à l'examen du Certificat de Formation Générale (CFG). 12 ont obtenu leur attestation de Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) après avoir suivi la formation. 4 ont obtenu l'Attestation de Sécurité Routière, 1 a validé son Attestation Scolaire de Sécurité Routière de niveau 1 et 2 de niveau 2.



Soutien et Accompagnement à la Sortie (SAS)

« ...Bonjour, un petit mail pour vous tenir au courant de l'évolution positive de qui a débuté sa formation en alternance en Bac Pro logistique. Il va bientôt passer son examen pour le permis de conduire. Il est calme. Il sort le week-end avec ses amis mais pendant la semaine il ne sort pas la nuit, il va juste à la salle de sport le soir après le travail ou l'école.

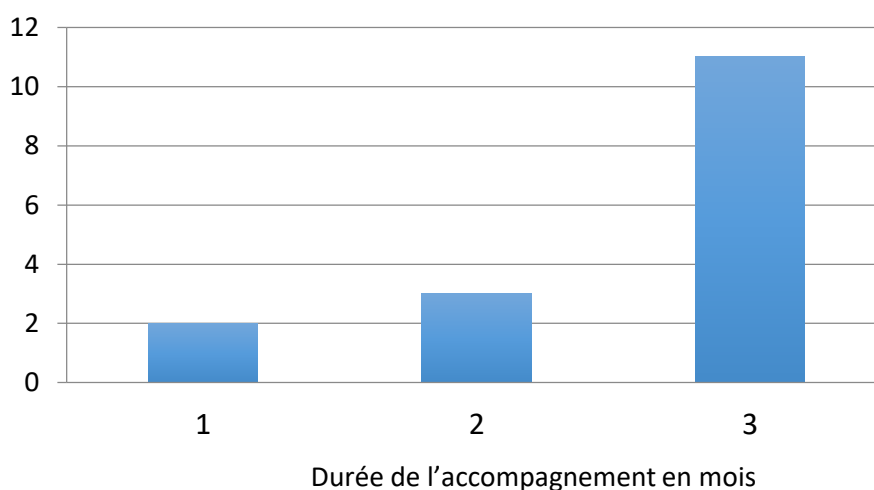
Merci pour tout ce que toute votre équipe a fait pour lui... ».

Mail de Mme..., mère d'un mineur sorti le 1^{er} juin 2022 et ayant bénéficié d'un accompagnement SAS

Le dispositif visant à accompagner les mineurs à leur sortie du CEF (SAS) continue de démontrer sa pertinence et les bénéfices qu'il apporte aux mineurs pour sécuriser la période de transition entre le CEF et le nouveau lieu de vie du jeune. Le double accompagnement MO/CEF permet un renfort de présence auprès du mineur sur cette période de fragilité.

Bilan de l'accompagnement SAS en 2022

En 2022, 16 mineurs sur les 19 qui sont allés au bout de leur placement ont manifesté le souhait d'être accompagné (soit 84%).

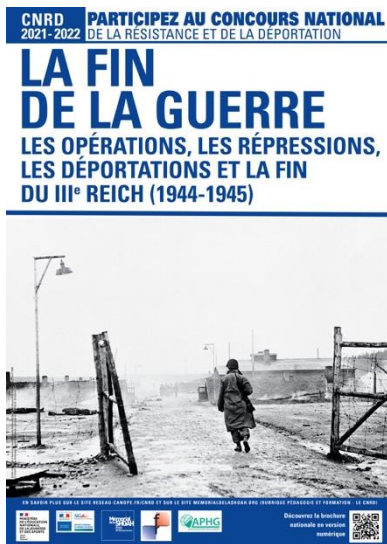


- 1 SAS stoppé le 1er mois : le mineur a été reconfié au CEF de Thierville pour non-respect de ses obligations judiciaire.
- 1 SAS stoppé après le 1er mois : incarcération du mineur (nouvel acte)
- 3 SAS stoppés après le 2ème mois : pour 2 mineurs bien inscrits dans leur projet avec un accompagnement par l'UEHD et le troisième qui est parti rejoindre sa mère sur Grenoble.

A l'issue de l'accompagnement :

- **87,5%** (soit 14 mineurs) étaient toujours inscrits dans leur projet scolaire et/ou professionnel travaillé durant le placement.
- **93,75%** (soit 15 mineurs) avaient accès à des modalités d'hébergement adaptées à leur situation individuelle
- **87,5%** de non récurrence soit 14 mineurs.

Quelques actions menées sur les établissements du pôle en image



Deux mineurs ont participé au concours national de la résistance et de la déportation. Le thème pour l'année scolaire 2021-2022 était "La fin de la guerre. Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du IIIe Reich (1944-1945)". Les élèves se sont montrés très enthousiastes. Nous les avons donc inscrits fin janvier 2022 dans la catégorie travail collectif en classe de lycée. Après un brainstorming, une lecture attentive du règlement et de la brochure du mémorial de la Shoah, ils ont choisi de créer un magazine, qu'ils ont intitulé MULTIMEDIA, pour que les jeunes de leur âge « comprennent l'Histoire d'une manière différente qu'avec des écrits historiques ». Plusieurs séances ont été consacrées à la recherche, à la sélection d'œuvres (films et livres) correspondant au thème, au visionnage. Nous avons ensuite abordé les médias, la propriété intellectuelle pour enfin passer à la conception. Les élèves ont lu les œuvres sélectionnées et tenu un journal de bord. L'élaboration du magazine, qui comporte des articles explicatifs, des critiques de films et interviews de leurs camarades à qui ils ont proposé des lectures, a

demandé des efforts d'investissement, de rigueur, d'endurance, de sérieux. Après une trentaine d'heures de cours collectifs, du temps de travail personnel et de recherche en dehors de l'école, nous avons envoyé leur œuvre à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meuse le 31 mai 2022. Nos élèves se sont classés premiers de leur catégorie au niveau départemental. Une cérémonie de remise de prix a eu lieu le mercredi 18 mai 2022 au collège Prévert de Bar-Le-Duc. Les élèves lauréats y ont été conviés avec leur famille. Ce concours a représenté un excellent support de travail et a permis de perpétuer le devoir de mémoire, de travailler de nombreuses compétences transversales, et d'apprendre aux élèves à coopérer.

Leila RAMTANI, Enseignante du CEF



Les 2 jeunes du CEF en compagnie de l'enseignante du CEF lors de la cérémonie de la remise de prix du concours national de la résistance et de la déportation.

Article L'Est Républicain (5 août 2022)

Six jeunes plantent l'arbre de la réussite

Structure de l'AMSEAA – Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes, le CER – Centre Educatif Renforcé – a été le théâtre mercredi matin d'un moment fort, teinté d'émotion et d'une belle symbolique. « On a planté l'arbre de la réussite, pour la réussite de votre vie ». Le maire Jean-Michel Guyot, l'adjoint Fabrice Varinot et les six jeunes du CER ont planté ensemble un jeune cormier dans le jardin de la structure. La plantation de cet arbre marquait également la fin du séjour de ces six ados de la région à Ligny. Arrivés mi-mars dans la structure et après un séjour de rupture en Lozère, les jeunes ont emménagé rue des Etats-Unis. Accompagnés d'une équipe de professionnels et avec le soutien de la municipalité, ils ont ainsi mis à profit ces derniers mois pour construire leur avenir.

Ils ont contribué à des travaux et des actions diligentés par les services de la ville et sont intervenus chez les artisans locaux. Ils ont également intégré aux côtés de Fabrice Varinot le projet PaSCaLE – projet Social Carbone Ligny Enfant – qui rassemble le CER, les élèves de SEGPA, la ville et l'association AC2F. Soutenu par des fonds carbone et le financeur Enedis, ce projet a pour but la replantation de 18 ha de forêt ravagés par le scolyte : « on reconstruit une forêt ».

« Vous êtes de bons jeunes »

Les jeunes ont ainsi cloisonné, dégagé et lutté contre la climatisation et entretenu la forêt. En novembre 2023 aura lieu la replantation avec 4 000 cèdres et 1 500 cormiers. Le maire a tenu à féliciter les jeunes pour leur investissement de qualité sur toutes les actions menées : Après ces encouragements, il leur a remis le diplôme d'honneur de la ville et le livre sur l'histoire de Ligny, un geste qui a ému ces jeunes, aux portes de leur avenir. Une prochaine session, avec d'autres jeunes, débutera en septembre.



Après avoir planté l'arbre de la réussite, les 6 jeunes de la première session du CER de Ligny-en-Barrois se sont vu remettre le diplôme d'honneur de la ville des mains de Monsieur Jean-Michel GUYOT, maire de la commune.



Chantier au château de Thillombois pour les jeunes du CER de Saint-Mihiel dans le cadre du partenariat AMSEEA - Connaissance de la Meuse.



Les jeunes du CER participent à la reforestation de la forêt de Ligny-en-Barrois dans le cadre du projet PaSCaLE.



Le partenariat avec le centre de secours de Ligny-en-Barrois permet aux jeunes du CER de participer à des manœuvres encadrés par les sapeurs-pompiers.